

FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

10 ans de renforcement des capacités

RAPPORT DU FORUM MONDIAL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS 2022



Mme María José Garde
Présidente du Forum mondial



Mme Zayda Manatta
Cheffe du Secrétariat
du Forum mondial

Préface

Au cours des dix dernières années, le Forum mondial a aidé ses juridictions membres à mettre en œuvre et à tirer profit des normes sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Depuis ses débuts modestes, le programme de renforcement des capacités s'est progressivement développé pour devenir l'une des activités principales du Secrétariat du Forum mondial. Le programme s'est adapté et étendu pour répondre aux besoins divers et croissants des membres du Forum mondial, dont plus de la moitié sont des pays en développement en 2017. Il a suivi l'évolution des normes internationales avec l'adoption de la norme sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en 2014 et le renforcement de la norme sur l'échange de renseignements sur demande en 2015. Le programme a également fait face aux défis imposés par des facteurs exogènes, dont la crise du COVID-19 est un exemple.

Réactivité, innovation et partenariat ont été au cœur du programme, qui s'est réinventé pour fournir la meilleure assistance possible au moment opportun, en tenant compte des ressources disponibles.

Au cours de la dernière décennie, de nouveaux programmes de formation ont été lancés pour former des dizaines de milliers de fonctionnaires des impôts à l'échange transfrontalier de renseignements et pour remettre en question les idées préconçues sur la difficulté et la longueur des procédures de coopération administrative. Des outils de développement des connaissances, tels que des cours d'apprentissage en ligne, des boîtes à outils et des manuels, ont été publiés afin de soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et d'améliorer la compréhension et les connaissances des fonctionnaires des impôts. Une assistance technique a été fournie à la quasi-totalité des 163 membres du Forum mondial par le biais d'une assistance sur mesure, mais aussi de programmes complets d'accompagnement à long terme proposés depuis 2015 aux nouveaux pays membres.

Finalement, des initiatives régionales fortes ont été mises en place avec les pays membres des régions concernées, les organisations techniques régionales et les partenaires de développement pour faire avancer le programme de transparence fiscale en répondant aux priorités locales et en bénéficiant d'une dynamique régionale.

Le programme de renforcement des capacités a eu un impact positif, avec une participation accrue des pays en développement aux travaux sur la transparence fiscale. La grande majorité des membres en développement ont effectivement mis en œuvre les normes et un nombre croissant d'entre les utilisent pour lutter contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites et ainsi mobiliser des recettes intérieures durables. Les résultats encourageants obtenus ont été rendus possibles grâce à la confiance et au soutien continu des organisations donatrices, au partenariat solide établi avec les organisations techniques mondiales et régionales et les partenaires de développement, à la volonté des pays membres de partager leur expérience et à l'engagement des femmes et des hommes qui ont contribué à ce programme depuis sa création.

Nous ne doutons pas que les ingrédients qui ont fait le succès du programme contribueront à le renforcer au cours des dix prochaines années.

10 ans de renforcement des capacités

Table des matières

Abréviations et acronymes	2
Résumé	3
Introduction	5
<hr/>	
1 Dix ans de renforcement des capacités	6
Vers un Forum mondial inclusif	7
Développement d'un programme de renforcement des capacités	7
Premières étapes de l'assistance technique (2011-2012)	8
Création d'une unité dédiée (2013-2015)	9
Vers une approche ciblée du renforcement des capacités (2016-2019)	10
Renforcement des capacités en période de COVID-19 (2020-2021)	13
Évolution des activités de formation	15
Impact du programme de renforcement des capacités	17
Impact en chiffres	18
Impact à travers des cas pratiques	18
<hr/>	
2 Renforcement des capacités en 2021	22
Nouveaux engagements en matière de transparence fiscale	23
Nouvel élan régional	23
Initiative Afrique	23
Initiative Amérique latine	26
Initiative Pacifique	29
Initiative Asie	29
Mise en œuvre effective des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements	30
Adhésion à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale	32
Assistance technique sur la mise en œuvre des normes d'ER	32
Projets pilotes de l'EAR	34
Assistance à la gestion de la sécurité de l'information	36
Utilisation efficace de l'échange de renseignements	38
Former le formateur	38
Formations virtuelles	40
Cours d'apprentissage en ligne	43
Boîtes à outils	43
<hr/>	
3 Collaboration avec les partenaires et soutien des donateurs	44
Contributions financières	44
Organisations partenaires	45
Expertise fournie	46
<hr/>	
4 L'avenir	47
<hr/>	
5 Annexe : Panorama des activités menées en 2021	48

Abréviations et acronymes

ADB	Banque asiatique de développement (<i>Asian Development Bank</i>)
AMAC	Accord multilatéral entre autorités compétentes
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine (<i>African Tax Administration Forum</i>)
BAD	Banque africaine de développement (<i>African Development Bank</i>)
BID	Banque interaméricaine de développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIAT	Centre interaméricain des administrations fiscales (<i>Centro Interamericano de Administraciones Tributarias</i>)
Commission de l'UA	Commission de l'Union africaine
CREDAF	Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales
CV	Contribution volontaire
EAR	Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers
ER	Échange de renseignements
ERD	Échange de renseignements sur demande
FAFOA	Forum de l'administration fiscale ouest-africaine
FFI	Flux financiers illicites
Forum mondial	Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GSI	Gestion de la sécurité de l'information
KSP_{TA}	Plate-forme de partage des connaissances pour les administrations fiscales
MAAC	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale
NCD-AMAC	Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale
PITAA	Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique (<i>Pacific Islands Tax Administrators Association</i>)
SGATAR	Groupe d'étude sur l'administration fiscale et la recherche en Asie (<i>Study Group on Asian Tax Administration and Research</i>)
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Résumé

Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) a fêté ses 10 ans en 2021. Ce rapport présente la manière dont le programme a été créé, a évolué et s'est développé au fil des ans, fait le point sur les réalisations et expose la stratégie pour l'avenir. Le Forum mondial continue de travailler à l'amélioration de l'efficacité du soutien apporté à ses membres, en tenant compte de leur diversité et de leurs besoins spécifiques, des ressources disponibles et de l'impact des actions sur le terrain.

Cet anniversaire est l'occasion de faire le point sur les formidables progrès accomplis :¹

- La majorité de ses membres étant des pays en développement, les activités de renforcement des capacités ont atteint une échelle mondiale avec 75 juridictions ayant reçu une assistance pour la seule année 2021. Des progrès ont été réalisés dans 36 programmes d'accompagnement et une assistance sur mesure a été fournie à 34 autres juridictions membres. Cinq juridictions ont également reçu une assistance préalable à leur adhésion.
- Depuis 2011, 22 000 fonctionnaires du monde entier ont participé aux 316 séminaires, ateliers et formations organisés par le Forum mondial. Cinq cours d'apprentissage en ligne ont été mis à disposition entre 2019 et 2021 et ils ont été déjà suivis par près de 5 200 fonctionnaires. Pour améliorer encore son offre de formation, le Forum mondial a lancé en 2021 le programme « Former le formateur » sous l'égide de l'Initiative Afrique. Le programme pilote couvrait 17 pays africains et visait à stimuler les capacités locales de formation.
- En plus des formations, les juridictions membres ont également eu accès aux sept boîtes à outils pratiques développées entre 2019 et 2021, les aidant à naviguer à travers les aspects essentiels de la mise en œuvre effective des normes sur la transparence et l'échange de renseignements (ER).
- Les membres ont évalué positivement l'assistance technique (4.6/5) et les programmes de formation (4.4/5).
- Ce travail a un impact évident. Depuis 2011, 66 juridictions en développement ont rejoint la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC), qui est déjà en vigueur pour 56 d'entre elles. La plupart des pays en développement ont mis en œuvre de manière satisfaisante la norme relative à l'échange de renseignements sur demande. Sur les 108 juridictions qui se sont engagées à mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) d'ici 2021, 36 sont des juridictions en développement. La mise en œuvre de l'EAR par les pays en développement est en train de décoller avec 12 pays en développement supplémentaires qui se sont engagés à échanger entre 2022 et 2024 et plusieurs autres envisagent une date appropriée pour commencer leurs premiers échanges automatiques avec le soutien du Secrétariat.
- Depuis 2009, les pays en développement se sont progressivement appropriés les outils d'ER, en bénéficiant d'une formation renforcée. À titre d'exemple, les pays en développement ayant répondu à l'enquête du Forum mondial envoyait en moyenne 44 demandes par an au cours de la période 2009-2011 et ce nombre a presque doublé au cours de la période 2012-2020 (82 demandes). Au total, les pays en développement ont envoyé près de 30 000 demandes de renseignements entre 2009 et 2020.
- 30 milliards EUR de recettes supplémentaires ont été identifiés par les pays en développement grâce aux enquêtes fiscales transfrontalières et aux programmes de divulgation volontaire.

1. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Chiffres clés du renforcement des capacités, 2011-2021* : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/renforcement-des-capacites-chiffres-cles-2011-2021.pdf.

Résumé

En outre, le Rapport du Forum mondial sur le renforcement des capacités 2022 fait le point sur le programme de renforcement des capacités et les activités de sensibilisation menées depuis la publication de la précédente édition.² Ce rapport présente les activités d'assistance technique et de formation fournies en 2021 dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Au cours de la deuxième année de la pandémie, le Forum mondial a continué à mettre en œuvre son plan d'action afin de répondre au mieux aux besoins d'assistance et de soutien de ses membres, en particulier des pays en développement, dans un contexte de demande accrue. Une assistance à distance par vidéoconférence, et de nouveaux programmes et formations ont été lancés, s'appuyant sur les synergies développées en 2020.

Les trois objectifs de haut niveau du programme de renforcement des capacités du Forum mondial (engagement généralisé des membres, mise en œuvre effective et utilisation pratique des normes) visent à faire en sorte qu'un nombre croissant de pays en développement appliquent correctement les normes et bénéficient de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales pour lutter contre la fraude fiscale transfrontalière et augmenter leurs revenus.

L'engagement des membres à mettre en œuvre les normes s'est poursuivi malgré l'impossibilité de rencontrer les décideurs sur le terrain. De nouvelles juridictions ont signé et ratifié la MAAC, se sont engagées à une date précise pour procéder à leurs premiers échanges automatiques de renseignements et ont rejoint des initiatives régionales (Initiative Afrique et Déclaration de Punta del Este). Le lancement de Initiative Asie en 2022 vise à reproduire les ingrédients du succès des autres programmes régionaux de renforcement des capacités, tout en bénéficiant de l'élan créé par les présidences du G20 de l'Indonésie en 2022 et de l'Inde en 2023.

La mise en œuvre effective et l'utilisation pratique des normes ont été renforcées en 2021 par des formations spécifiques. L'assistance à distance s'est concentrée sur l'amélioration des cadres juridiques pour la transparence fiscale ainsi que sur les aspects opérationnels et organisationnels de l'échange de renseignements par la fourniture d'une assistance au niveau national.

2.. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Développement des capacités à l'heure du COVID-19, Rapport 2021 du Forum mondial sur le renforcement des capacités* : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Rapport-2021-du-Forum-mondial-sur-le-renforcement-des-capacites.pdf.

Introduction

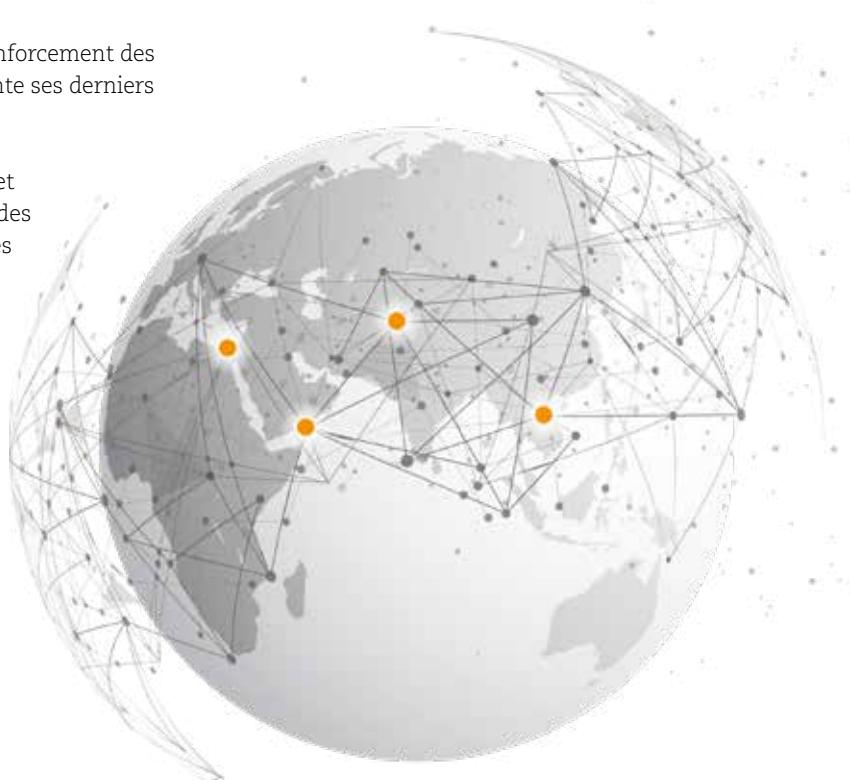
L'année 2021 a marqué les 10 ans du programme de renforcement des capacités du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial). Lancé en 2011, il s'est considérablement développé pour répondre aux besoins des membres dans la mise en œuvre de la norme de transparence et d'échange de renseignements sur demande (ERD) et, ensuite, de la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR). Les pays en développement représentant plus de la moitié de ses membres, l'assistance technique et la sensibilisation ont été des instruments clés des réalisations du Forum mondial pour assurer la mise en œuvre des normes de transparence fiscale.

Alors que la pandémie continue d'affecter le monde, la demande d'assistance des membres du Forum mondial reste élevée. Les juridictions élaborent des stratégies post-pandémie, qui incluront probablement la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites (FFI) pour l'assainissement des finances publiques. Dans ce contexte, la transparence fiscale est un élément important de la reprise. Plus largement, les juridictions sont désireuses de continuer à tenir leurs engagements en vue des prochains examens par les pairs relatifs à l'ERD et l'EAR.

Le Secrétariat du Forum mondial a consolidé le travail initié en 2020, en proposant des formations virtuelles diversifiées, en publiant de nouvelles boîtes à outils et en aidant les juridictions à mettre en œuvre les normes internationales par le biais d'une assistance à distance. Le Secrétariat a réussi à assurer la continuité de ses activités de renforcement des capacités, tout en augmentant son soutien aux juridictions.

Ce rapport souligne les succès du programme de renforcement des capacités au cours de la dernière décennie et présente ses derniers développements :

- Le premier chapitre met en évidence l'évolution et l'élargissement du programme de renforcement des capacités au cours des dix dernières années et ses principales réalisations.
- Le deuxième chapitre donne un aperçu des activités de renforcement des capacités menées par le Forum mondial en 2021.
- Le troisième chapitre présente la collaboration avec les partenaires et le soutien critique des donateurs.



1 | Dix ans de renforcement des capacités

L'année 2021 a marqué le 10^{ème} anniversaire du programme de renforcement des capacités du Forum mondial. Lancé en 2011, il s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie en réponse aux changements importants et aux nouveaux défis en matière de transparence fiscale. Le programme s'est étendu afin de suivre le rythme des besoins croissants des membres, les nouvelles formes de coopération fiscale et l'intérêt croissant des partenaires du développement et des organisations régionales pour la transparence et l'échange de renseignements.



La majorité de ses membres étant constituée de pays en développement¹ depuis 2017, l'assistance technique et la sensibilisation ont fait partie intégrante du succès du Forum mondial pour assurer la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale à un niveau véritablement mondial.

Le Forum mondial a été fondamentalement transformé en 2009 pour devenir l'organisation inclusive qu'il est aujourd'hui. Mis en place en 2011, le programme de renforcement des capacités a grandi et évolué au cours des dix dernières années pour répondre à la demande des membres dans la mise en œuvre des normes d'ERD et d'EAR. Grâce au développement de nouveaux outils et approches permettant un soutien à distance, le programme de renforcement des capacités continue de fournir une assistance aux membres malgré les limites imposées par la pandémie.

VERS UN FORUM MONDIAL INCLUSIF

Le Forum mondial a été initialement lancé en 2000 avec 32 membres. Il était exclusivement composé de pays membres de l'OCDE et de centres financiers internationaux qui s'étaient engagés à mettre en œuvre la norme sur la transparence et l'ERD. La crise financière de 2008 et une série de scandales fiscaux, qui ont révélé l'abus des législations sur le secret bancaire et le secret des affaires, ont cependant conduit à un changement fondamental des exigences et des objectifs de la coopération multilatérale en matière de transparence fiscale.

En avril 2009, les dirigeants du G20 réunis à Londres ont fait un pas décisif contre l'opacité et ont déclaré dans leur communiqué que « l'ère du secret bancaire est révolue ».² Le Forum mondial s'est alors vu confier le suivi de la mise en œuvre de la norme internationale sur la transparence et l'ERD à des fins fiscales à l'échelle mondiale.

En septembre 2009, une restructuration majeure du Forum mondial a eu lieu, tournant une nouvelle page de son histoire institutionnelle. Le Forum mondial a ouvert son adhésion à toutes les juridictions partageant ses valeurs, devenant ainsi un organe plus inclusif. Il a alors été rejoint par 88 juridictions. L'organisme s'est vu confier le suivi de la mise en œuvre de la norme d'ERD, à travers la mise en place d'un solide mécanisme d'examen par les pairs.

DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Lors du sommet des dirigeants qui s'est tenu à Séoul en 2010, le G20 a demandé au Forum mondial d'intensifier ses efforts pour lutter contre l'évasion fiscale dans les pays en développement et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en soulignant le lien étroit entre la transparence fiscale et le développement.³

En réponse à cet appel, le Forum mondial a lancé son programme de renforcement des capacités en 2011. Au cours de la dernière décennie, le rôle du Forum mondial s'est accru, reflétant les efforts internationaux ambitieux en matière de transparence et de coopération fiscales. Il en a été de même pour son programme de renforcement des capacités, avec un changement progressif dans la portée, la nature et l'intensité du soutien offert aux pays membres dans tous les domaines de travail. La participation des pays en développement aux travaux sur la transparence fiscale a presque doublé depuis 2009, représentant désormais plus de la moitié des membres.

En septembre 2009, une restructuration majeure du Forum mondial a eu lieu, tournant une nouvelle page de son histoire institutionnelle. Le Forum mondial a ouvert son adhésion à toutes les juridictions partageant ses valeurs, devenant ainsi un organe plus inclusif.

1. Tel que défini par la liste des pays et territoires éligibles à l'aide publique au développement du Comité d'aide au développement de l'OCDE (www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listcad.htm).
2. Communiqué du G20 : Sommet de Londres - Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du 2 avril 2009 : www.g20.utoronto.ca/2009/2009communique0402-fr.pdf.
3. Communiqué du G20 : Sommet de Séoul - Déclaration des dirigeants du 11 novembre 2010, disponible uniquement en anglais : www.treasury.gov/resource-center/international/Documents/1%2020FINAL%20SEOUL%20COMMUNIQUE.pdf.

1. Dix ans de renforcement des capacités

“

Depuis 2011, les pays membres du Forum mondial et son Secrétariat ont entrepris un voyage commun pour faciliter l'application des normes internationales de transparence et d'échange de renseignements et les méthodes traditionnelles du Forum mondial, comme l'examen par les pairs, à l'échelle mondiale.

Il est apparu très tôt qu'il existait des différences considérables dans les capacités des pays à mettre en œuvre les normes. Le défi consistait à faire en sorte que les administrations fiscales, en particulier celles des pays en développement, soient prêtes à mettre en œuvre de nouvelles pratiques d'une manière adaptée à leur contexte.

Afin que les normes deviennent des mécanismes de transparence et d'échange de renseignements pratiqués au niveau mondial, de nouveaux outils, protocoles et procédures ont dû être développés. Les limites supposées de certaines activités du Forum mondial ont dû être franchies dans le cadre d'un parcours d'apprentissage à double sens.

Dix ans plus tard, le fossé entre pays développés et pays en développement s'est rétréci. Le programme de renforcement des capacités qui a débuté en 2011 participe à combler l'écart. Il a eu un impact sur les pays membres, leurs fonctionnaires, les contribuables et le Forum mondial lui-même. De nouveaux membres ont été encouragés à rejoindre le Forum mondial et à adhérer aux normes. Il a offert aux pays membres, à des milliers de leurs fonctionnaires et au Secrétariat des opportunités d'apprentissage significatives. En outre, il a montré que ces connaissances peuvent être extraites de manuels, ateliers et séminaires et qu'elles ont une réelle utilité et des conséquences importantes pour les recettes fiscales.

Les figures et statistiques du présent rapport décrivent plus en détail les différentes réalisations de ces dix dernières années. Il existe néanmoins un fossé entre les données brutes et l'expérience. Ce fut pour moi un grand privilège et une expérience extrêmement satisfaisante d'avoir participé à ce travail. Les progrès dépendaient en grande partie de l'instauration de la confiance, du développement de relations sérieuses avec des collègues du monde entier et de la collaboration pour trouver des solutions pratiques.

Nous remercions tous ceux qui ont travaillé sur ce programme au cours des dix dernières années - les pays membres, en particulier les pays en développement, leurs fonctionnaires fiscaux et ceux qui nous ont donné accès aux cercles politiques ; nos donateurs sans la clairvoyance et le soutien desquels ce travail n'aurait pu être entrepris ; nos partenaires des organisations internationales et tout le personnel dévoué du Secrétariat qui ont contribué au niveling par le haut des capacités des pays membres.

M. Dónal Godfrey, Ancien Chef adjoint du Secrétariat du Forum mondial en charge du programme de renforcement des capacités



”

Bien que chaque année ait eu ses propres circonstances et demandes spécifiques, l'évolution du travail effectué par le programme de renforcement des capacités peut être regroupée en quatre périodes distinctes au cours de la dernière décennie.

Premières étapes de l'assistance technique (2011-2012)

Au cours de ses deux premières années d'existence, le travail de renforcement des capacités du Forum mondial s'est fait principalement par le biais de séminaires développés pour la formation des évaluateurs⁴ - des fonctionnaires des pays membres intéressés par la participation au processus d'évaluation de la norme d'ERD - et de séminaires régionaux organisés avec des partenaires de développement et axés sur la préparation des juridictions aux procédures d'évaluation par les pairs.

Au cours de la première année de cette initiative, le Forum mondial a organisé trois séminaires régionaux pour préparer les juridictions à leur examen par les pairs. Organisés en Jamaïque, en Australie et en Afrique du Sud, les séminaires ont été soutenus par huit membres du Forum mondial et six organisations

4. En 2012, le Forum mondial avait organisé cinq séminaires distincts de formation des assesseurs, au cours desquels 221 assesseurs de 71 juridictions et de 5 organisations internationales ont reçu une formation sur la norme d'ERD et la méthodologie d'examen par les pairs.

internationales, et ont rassemblé plus de 100 participants de 66 juridictions. En 2012, quatre autres séminaires ont réuni plus de 140 participants.

Par le biais de présentations, d'études de cas et d'exercices de groupe, les séminaires régionaux ont aidé les juridictions à s'approprier le processus d'examen par les pairs, y compris les implications de son évaluation, et à coordonner les possibilités d'assistance technique pour une mise en œuvre efficace de la norme d'ERD.

Outre les séminaires, le Forum mondial a mis en place son cadre initial pour fournir des conseils techniques à la demande des juridictions (il a conseillé plus de 40 juridictions membres en 2011-2012), a facilité l'expansion des réseaux d'échange de renseignements (ER) et a développé une plateforme pour la coordination internationale des efforts d'assistance technique.

Les premiers programmes pilotes ont également été lancés au cours de cette période. Basés sur un modèle triangulaire qui réunit le Secrétariat, un membre avancé du Forum mondial et/ou un partenaire de développement - qui fournissent un financement et un soutien technique - et un membre en développement, les programmes pilotes fournissent une assistance technique approfondie pour la mise en œuvre de la norme. Le Royaume-Uni et le Groupe de la Banque mondiale (GBM) ont été les pionniers en 2012 des premiers programmes, visant à améliorer les capacités en matière d'ERD avant les procédures d'examen par les pairs du Kenya et du Ghana.⁵

Par le biais de présentations, d'études de cas et d'exercices de groupe, les séminaires régionaux ont aidé les juridictions à s'approprier le processus d'examen par les pairs.

Création d'une unité dédiée (2013-2015)

Avec la mise en place d'une unité dédiée au renforcement des capacités en 2013, le Forum mondial a fait un pas décisif vers la création d'une structure permanente destinée à aider les membres à mettre en œuvre les normes d'ER et à en bénéficier. La création de l'unité a marqué une augmentation de l'offre d'activités de formation et de soutien direct aux pays membres, avec la participation continue d'organisations partenaires et de parties prenantes régionales.

Cette étape décisive a été rendue possible grâce aux contributions volontaires des partenaires du développement. Elles ont contribué de manière significative à l'expansion du travail de renforcement des capacités du Forum mondial.

La période 2013-2015 a également été marquée par la formulation et le développement de la norme d'EAR. En avril 2013, les ministres des Finances du G20 ont approuvé la norme d'EAR et ont confié son suivi au Forum mondial.⁶ Le Forum mondial a ensuite publié sa feuille de route pour la participation des pays en développement à l'EAR en août 2014.⁷

Au cours de la même période, le Forum mondial a accepté de mener une deuxième série d'examens par les pairs en matière d'ERD par rapport à une norme renforcée exigeant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, l'amélioration des périodes de conservation des renseignements, le traitement approprié des demandes de groupe et l'exhaustivité et la qualité des demandes d'ER et des réponses à celles-ci.

Depuis 2015, le renforcement des capacités a été expressément inclus dans le mandat du Forum mondial, dont l'une des missions est de développer des outils et d'aider les membres à mettre en œuvre efficacement les normes. Le développement et la croissance du travail de renforcement des capacités du Forum mondial au cours de cette période ont reflété les actions décisives prises par les organisations internationales et les conférences multilatérales dans le domaine de la transparence fiscale et de la mobilisation des ressources nationales (voir Encadré 1).

5. Le programme pilote du Ghana a également été soutenu par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) GmbH.

6. Communiqué du G20 : Réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du 19 avril 2013 : www.g20.utoronto.ca/2013/2013-0419-finance.html.

7. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2014), *Échange automatique de renseignements : Feuille de route relative à la participation des pays en développement* : www.oecd.org/fr/fiscalite/echange-de-reseignements-fiscaux/DWG-roadmap-french.pdf.

1. Dix ans de renforcement des capacités

ENCADRÉ 1. Contexte international de la transparence fiscale

Sommet du G20 à Saint-Pétersbourg

La déclaration de Saint-Pétersbourg du G20 de 2013 a souligné le rôle important joué par l'ER en vue d'une mobilisation accrue des ressources nationales. La déclaration a particulièrement reconnu le travail d'assistance technique effectué par le Forum mondial comme étant essentiel pour les pays en développement.

Troisième conférence internationale sur le financement du développement d'Addis-Abeba

Le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015 accordait une importance toute particulière à la transparence fiscale et la mobilisation des ressources nationales pour les pays en développement qui s'efforcent d'atteindre leurs objectifs de développement durable d'ici 2030. La résolution de la conférence reconnaît clairement l'impact des activités du Forum mondial sur la coopération internationale.

Le Forum mondial et la France ont organisé, en marge de la conférence d'Addis-Abeba, un événement intitulé « *Lier la transparence et l'échange de renseignements à la mobilisation des ressources nationales* ». Avec des représentants de haut niveau de l'Afrique du Sud, de la Banque africaine de développement (BAD), du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), de la France, du Ghana, du Groupe de la Banque mondiale, de l'Inde, de l'OCDE, du Royaume-Uni et d'organisations de la société civile, l'événement a montré l'impact de la transparence et de l'ER sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur l'augmentation durable de la mobilisation des ressources nationales pour les pays en développement.

Le lancement ultérieur de l'Initiative Fiscale d'Addis, fruit de la conférence, a donné lieu à des engagements financiers historiques en faveur du renforcement des capacités.

Principaux développements au cours de la période :

- En 2013, les premiers séminaires dit du « Dernier Kilomètre » ont été assurés par le Secrétariat au profit de l'Inde et des Philippines. Axés sur la sensibilisation des vérificateurs fiscaux afin d'accroître la connaissance sur et l'efficacité de la coopération fiscale internationale et de l'ER, 48 séminaires du « Dernier Kilomètre » ont été fournis depuis 2013, avec plus de 3 600 contrôleurs formés.
- Reflétant le développement de la norme d'EAR au cours de la période, les activités d'assistance technique se sont fortement intensifiées au cours de cette période. Parmi les 51 juridictions qui se sont engagées à mettre en œuvre l'EAR d'ici 2018, plus de la moitié ont reçu une assistance technique du Forum mondial. Les premiers projets pilotes d'EAR ont également été lancés en 2015, associant l'Albanie et l'Italie, la Colombie et l'Espagne, les Philippines et l'Australie, le Maroc et la France.
- Le lancement de l'Initiative Afrique a constitué une étape importante pour le programme de renforcement des capacités (voir Encadré 2). L'initiative a ouvert la voie à une approche régionale qui a ensuite été reproduite dans d'autres régions, confirmant également la préférence du Forum mondial pour les relations triangulaires - entre le Secrétariat, les pays membres et les organisations partenaires - pour la mise en œuvre des activités d'assistance technique.

Vers une approche ciblée du renforcement des capacités (2016-2019)

Avec un certain nombre de pays en développement rejoignant le Forum mondial chaque année, le travail d'assistance technique a pris de l'ampleur et de la profondeur, devenant une activité centrale du Forum mondial. En 2016, une refonte fondamentale autour de la philosophie des activités de renforcement des capacités a eu lieu.

En reconnaissance du contexte unique de chaque pays et des besoins variés des nouveaux membres pour la mise en œuvre des normes d'ER, le programme de renforcement des capacités a développé un cadre pour des programmes d'assistance à long terme et complets.

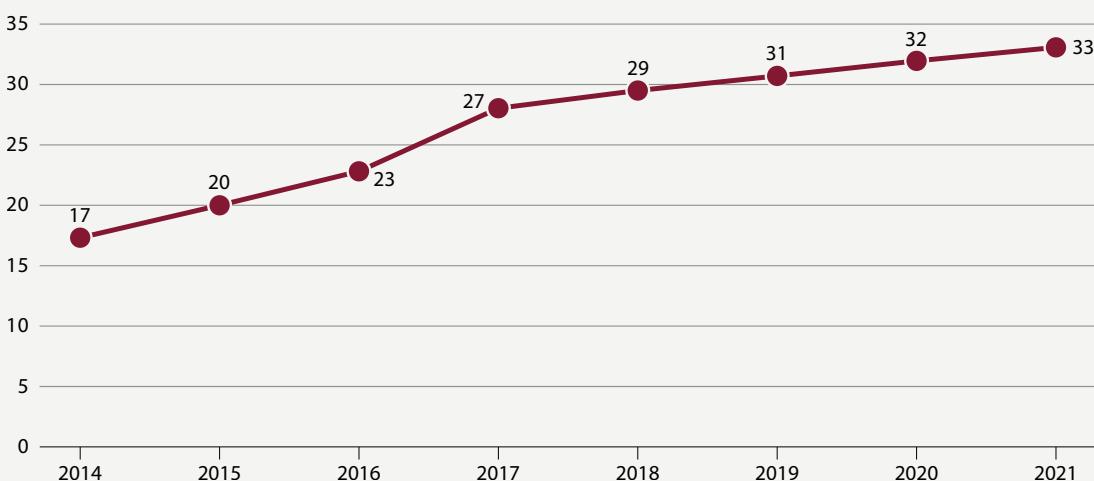
ENCADRÉ 2. Initiative Afrique

L'Initiative Afrique a été conçue pour libérer le potentiel de la transparence et de la coopération fiscales en Afrique, en se concentrant sur le développement des capacités d'ER sur tout le continent. Par le biais d'un engagement politique avec les hauts dirigeants et la coordination de l'assistance technique, l'Initiative Afrique est centrée sur l'approfondissement des avantages de la transparence et de l'échange de renseignements dans la région. Le renforcement pérenne des capacités des administrations fiscales des pays participants constitue un autre aspect central de l'initiative.

Lancée en 2014 lors de la plénière du Forum mondial en Allemagne, l'Initiative Afrique a débuté comme effort conjoint des membres africains et des partenaires de développement et organisations régionales (ATAF, Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), Forum mondial, OCDE, GBM, France et Royaume-Uni). Depuis lors, d'autres partenaires (la BAD, la Commission de l'Union africaine (UA), l'Union européenne, la Norvège, la Suisse et le Forum des administrations fiscales d'Afrique de l'Ouest (FAFAO)) ont rejoint l'Initiative, encourageant ainsi fortement la transparence fiscale et la mobilisation des ressources nationales dans la région. Aujourd'hui, 33 pays africains participent à cette initiative emblématique, dont les progrès sont mesurés chaque année par le rapport *Transparence fiscale en Afrique*.

L'Initiative Afrique a été lancée à l'origine comme un projet de trois ans (2015-2017) et a vu son mandat prolongé à deux reprises (2018-2020 et 2021-2023).

Adhésion à l'Initiative Afrique



La Déclaration de Yaoundé

L'Initiative Afrique a débouché sur la Déclaration de Yaoundé, qui est un appel à lutter contre l'évasion fiscale et les autres FFI par la transparence et l'ER dans la région. La Déclaration encourage également les pays africains à explorer des partenariats avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, les Communautés économiques régionales et la BAD afin de stimuler les efforts en vue de la mise en œuvre de normes de transparence fiscale et d'outils d'ER.

Lancée lors d'une réunion ministérielle de 2017 accueillie par le Cameroun en marge de la plénière du Forum mondial, la Déclaration a été rapidement adoptée par diverses nations africaines. La Déclaration est désormais approuvée par les 32 pays africains et la Commission de l'UA, qui s'engagent fermement à faire progresser la transparence fiscale et à accroître la mobilisation des ressources nationales sur le continent.

a. Déclaration de Yaoundé et liste de ses signataires : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/declaration-de-yaounde.htm.



*Aujourd'hui,
33 pays africains
participent à
cette initiative
emblématique,
dont les progrès
sont mesurés
chaque année
par le rapport
« Transparence
fiscale en Afrique ».*

1. Dix ans de renforcement des capacités

ENCADRÉ 3. Programme d'accompagnement

Les programmes d'accompagnement ont été développés en réponse aux besoins des nouveaux membres du Forum mondial, avec pour objectif de familiariser les juridictions avec les activités et les processus du Forum mondial. Dans le cadre de ce programme, les nouveaux membres sont aidés à préparer à la mise en œuvre des normes et de la procédure d'examen par les pairs, ainsi qu'à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour bénéficier efficacement de l'ER.

Des programmes d'accompagnement sont proposés à tous les nouveaux membres, conduisant à l'engagement de fonctionnaires des administrations fiscales et des ministères des finances. Adapté aux circonstances particulières de la juridiction, le programme est basé sur une feuille de route et un plan d'action personnalisés qui définissent les mesures à prendre pour une mise en œuvre et une utilisation efficaces des normes.

Si une assistance technique a continué à être proposée aux membres en amont de leurs examens par les pairs, le Forum mondial a adopté une stratégie de soutien continu à travers les différentes étapes de mise en œuvre des normes d'ER. L'offre de programmes d'accompagnement pluriannuels aux juridictions qui ont rejoint le Forum mondial à partir de 2016, en parallèle à une assistance sur mesure aux membres ayant joint avant 2016, illustre le changement d'approche de cette période (voir Encadré 3).

Principaux développements au cours de la période :

- Sur fond de mise en œuvre de l'EAR par 100 juridictions en 2018, le Forum mondial a proposé de nouveaux programmes de formation et de soutien axés sur la rédaction de textes législatifs, la consultation de l'industrie financière et les exigences en matière de confidentialité et de protection des données. En 2019, un Plan d'action pour la participation des pays en développement à l'EAR a été conçu.⁸ Ce plan a renforcé le rythme et élargi la portée de l'assistance sur l'EAR pour inclure des conseils sur la confidentialité et la protection des données et les mesures administratives, avec plus de 40 pays ayant reçu une assistance technique.
- Avec le lancement de la deuxième série d'exams par les pairs, le Forum mondial a développé d'importantes activités de renforcement des capacités axées sur la mise en œuvre des exigences en matière de bénéficiaire effectif. Ces efforts comprenaient un guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif élaborée conjointement par le Forum mondial et la Banque interaméricaine de développement (BID) en 2019.⁹
- Un premier cours d'apprentissage en ligne a également été mis à la disposition des pays membres en 2019. Développé en collaboration avec le Programme des relations mondiales du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, il faisait partie d'un cours d'apprentissage combiné à une formation en présentiel sur le Forum mondial avec des introductions à l'ERD, à l'EAR et au concept de bénéficiaire effectif.
- Une nouvelle initiative régionale a été lancée pour l'Amérique latine en 2018 par le biais de la Déclaration de Punta del Este (voir Encadré 4).

8. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2017), *Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements* : www.oecd.org/tax/transparency/documents/plan-action-aeoi-pays-en-developpement.pdf.

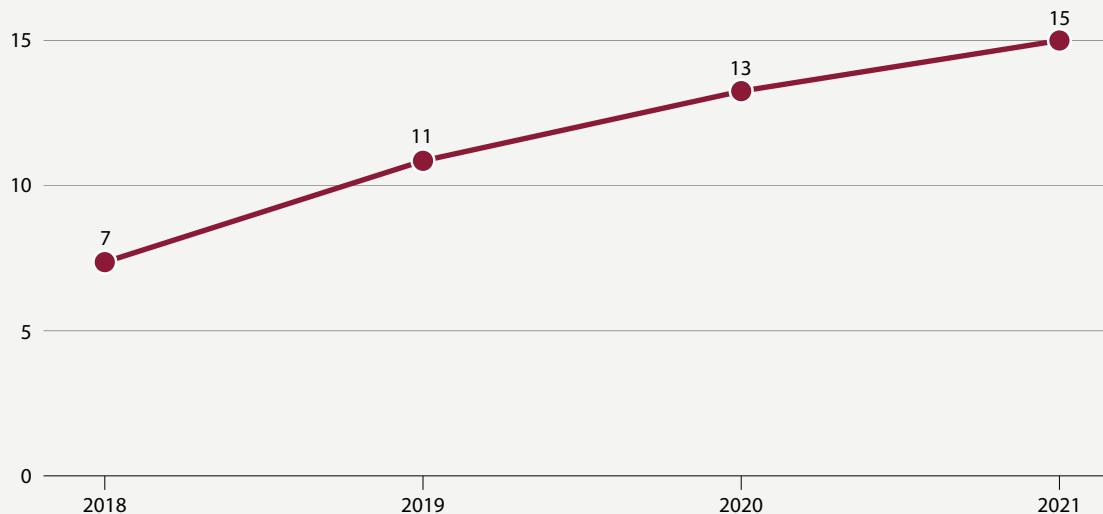
9. Secrétariat du Forum mondial / OCDE et BID (2019), *Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif* : www.oecd.org/tax/transparency/documents/manuel-beneficiaire-effectif.pdf.

ENCADRÉ 4. Initiative pour l'Amérique latine

Lancée en 2018 lors de la plénière du Forum mondial en Uruguay, la Déclaration de Punta del Este vise à maximiser l'utilisation efficace des normes internationales de transparence fiscale et d'ER pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, la corruption et d'autres formes de FFI en Amérique latine. Les pays membres s'engagent à améliorer la transparence, à explorer davantage la coopération internationale dans plusieurs domaines – notamment en ce qui concerne l'accès plus efficace aux informations sur les bénéficiaires effectifs et la coopération interinstitutionnelle – et à créer des synergies dans la région. La Déclaration est maintenant approuvée par les 15 pays d'Amérique latine membres du Forum mondial.^a



Adhésion à l'Initiative pour l'Amérique latine



La Déclaration est maintenant approuvée par les 15 pays d'Amérique latine membres du Forum mondial.

La Déclaration de Punta del Este a donné lieu à une Initiative pour l'Amérique latine visant à mettre en œuvre ses objectifs. Cette initiative est un partenariat entre le Forum mondial, ses membres latino-américains, le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), la BID et le GBM.

a. Déclaration de Punta del Este et liste de ses signataires : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/punta-del-este-declaration.htm.

Renforcement des capacités en période de COVID-19 (2020-2021)

Malgré les limitations et restrictions sans précédent dues à la pandémie, le Secrétariat du Forum mondial a veillé à ce que son soutien ne soit pas réduit ou mis sur pause. Avec la suspension des activités de renforcement des capacités sur place à partir de mars 2020, l'unité de renforcement des capacités a développé des options alternatives avec des formations et des réunions virtuelles, des boîtes à outils et des cours d'apprentissage en ligne.

La pandémie de COVID-19 affectant toujours une majorité de pays, la possibilité d'augmenter la mobilisation des recettes nationales par le biais de la coopération internationale et d'un ER efficace est devenue une priorité pour de nombreux membres du Forum mondial. Bien que la pandémie reste un défi, le Secrétariat continue de travailler à l'engagement généralisé des membres, à la mise en œuvre efficace et à l'utilisation pratique des normes.

1. Dix ans de renforcement des capacités

ENCADRÉ 5. Initiative Pacifique

Lancée en 2020, l'Initiative Pacifique a été établie pour soutenir les efforts des juridictions du Pacifique dans la mise en œuvre progressive des normes de transparence fiscale afin de prévenir la fraude et l'évasion fiscales et de renforcer la mobilisation des ressources nationales en tenant compte des circonstances et des besoins spécifiques des îles du Pacifique.

L'Initiative Pacifique est un effort conjoint de l'Australie, de la Banque asiatique de développement (ADB), du Forum mondial, de la Nouvelle-Zélande, de l'OCDE, de l'Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique (PITAA) et du GBM. L'Initiative Pacifique soutient 16 juridictions de la région, dont la moitié sont des membres du Forum mondial.



Dans la perspective des 10 ans de son programme de renforcement des capacités et à la lumière de l'expérience acquise et des enseignements tirés, le Secrétariat a élaboré une nouvelle stratégie pour garantir le plus grand impact au profit des pays en développement en intégrant de nouvelles approches favorisant les pour atténuer l'impact de la pandémie.¹⁰ La stratégie repose sur trois piliers favorisant les synergies :

- la sensibilisation des décideurs et des hauts fonctionnaires dont dépend le soutien au programme de renforcement des capacités et la mise en œuvre des normes d'ER.
- le renforcement des connaissances et des compétences par l'intégration d'outils de connaissance dans le travail de renforcement des capacités, tels que des boîtes à outils, des cours d'apprentissage en ligne et des sessions de formation virtuelles.
- le soutien à la mise en œuvre et l'utilisation efficace de l'ER par le biais d'une approche modulaire et proactive aidant les juridictions à identifier leurs besoins et constituée de différents modules avec des actions spécifiques, des délais d'exécution et des objectifs d'amélioration.

Principaux développements au cours de la période :

- L'Initiative Pacifique a été lancée en 2020 en tant que troisième initiative régionale promue par le Forum mondial (voir Encadré 5).
- En réponse aux défis posés par la pandémie, un plan d'action a été mis en place pour répondre aux besoins d'assistance et de soutien des membres du Forum mondial, en particulier des pays en développement, dans un contexte de demande accrue. Des méthodes d'assistance innovantes ont vu le jour, les nouvelles technologies et les nouveaux outils venant renforcer les programmes en cours.
- Le programme de renforcement des capacités s'est concentré davantage sur le soutien à distance en raison des restrictions affectant les voyages internationaux. En particulier, le Forum mondial a investi dans le développement de boîtes à outils pour aider les pays membres sur des sujets particuliers. Depuis 2020, six nouvelles boîtes à outils ont été lancées dans différentes langues.

10. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), *Renforcement des capacités : Nouvelle stratégie pour un effet maximal*: www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/Strategie-Renforcement-des-Capacites.pdf.

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE FORMATION

À mesure que le Forum mondial s'est développé et que le besoin d'aide à la mise en œuvre des normes internationales a augmenté, le nombre de formations s'est considérablement accru, atteignant un pic de 57 formations en moyenne par an sur la période 2017-2019 (voir Figure 1). Le nombre de formations organisées a diminué pendant la pandémie de 2020-2021, en raison du fait que les formations régionales ont été privilégiées, alors qu'une majorité de formations locales ont été organisées pendant la période précédente. Toutefois, le nombre de participants a augmenté de manière exponentielle au fil des ans, pour atteindre une moyenne de 5 164 participants par an en 2020-2021 (voir Figure 2). Le format virtuel développé ces dernières années permet à un public plus large d'assister aux formations. La transparence fiscale étant un élément clé de la relance, l'appétit des agents des administrations fiscales pour ces formations a augmenté au cours de cette période.

Figure 1. Nombre d'événements de formation, moyenne annuelle, 2011-2021

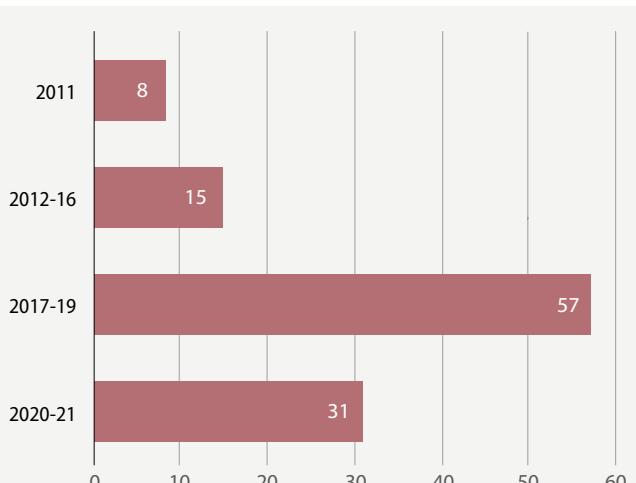
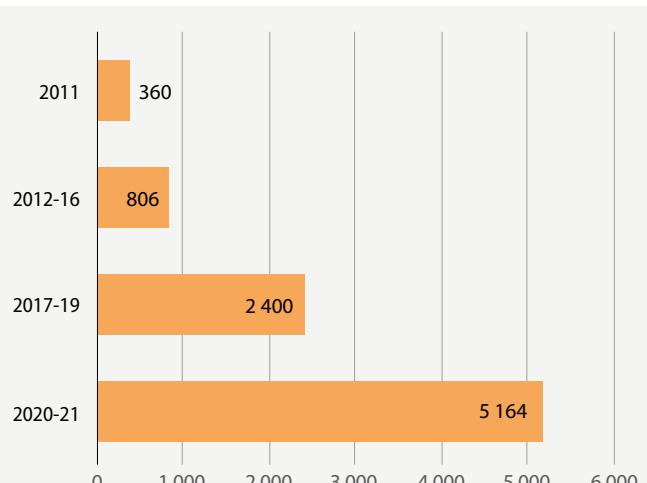


Figure 2. Nombre total de participants, moyenne annuelle, 2011-2021



En termes de répartition régionale, l'Afrique (36 % des événements) a été la première région représentée au cours des dix dernières années, suivie par l'Asie-Pacifique (21 %) et l'Amérique latine et les Caraïbes (16 %) (voir Figure 3). Ces régions sont celles sur lesquelles se concentre le programme de renforcement des capacités du Forum mondial et où se trouvent les pays en développement qui ont le plus besoin d'assistance technique.

Figure 3. Nombre d'événements par région, 2011-2021

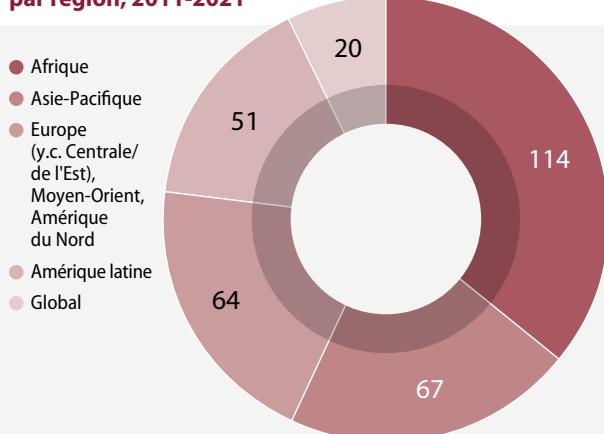
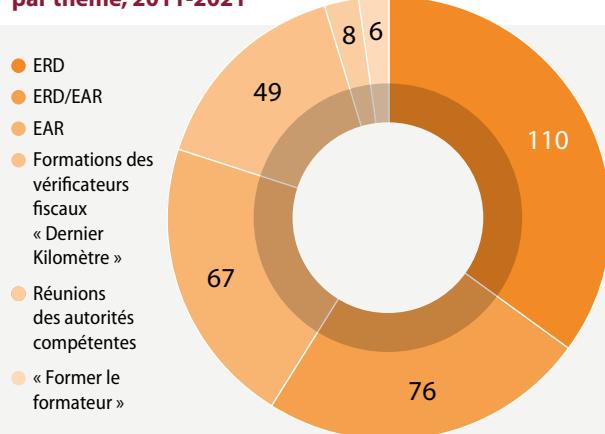


Figure 4. Nombre de formations par thème, 2011-2021



1. Dix ans de renforcement des capacités

La majorité des formations ont porté sur l'ERD (35 %), ce qui inclut les formations des vérificateurs vérificateurs ainsi que les formations sur la mise en œuvre de la norme sur le bénéficiaire effectif (voir Figure 4). Viennent ensuite les formations hybrides couvrant les deux standards (24 %), puis l'EAR (12 %), qui comprend la mise en œuvre du standard, les formations sur la gestion de la sécurité de l'information (GSI) et l'utilisation efficace des données de l'EAR. Cette répartition s'explique par le fait que les formations sur l'EAR ont été organisées plus récemment car cette norme n'existe pas lorsque le programme de renforcement des capacités a été lancé, et que les pays en développement se sont d'abord concentrés sur la mise en œuvre de la norme d'ERD avant de s'engager dans l'EAR. Il est intéressant de noter que les formations « Dernier Kilomètre » représentent une proportion significative (16 %), démontrant l'importance de la sensibilisation des vérificateurs dans les activités de renforcement des capacités du Forum mondial.

ENCADRÉ 6. Outils de développement des connaissances du Forum mondial

Boîtes à outils

L'élaboration de boîtes à outils est une activité essentielle du Secrétariat du Forum mondial pour soutenir la mise en œuvre des normes.

- Un *Guide sur la protection de la confidentialité des renseignements échangés à des fins fiscales* (2012) a été élaboré avec l'OCDE pour définir les meilleures pratiques et fournir des conseils pratiques dans ce domaine critique.^a
- Un premier *Manuel de travail sur l'échange de renseignements* (2013) a été élaboré conjointement par le Forum mondial et le GBM pour soutenir la mise en place d'une unité fonctionnelle d'ER avec des procédures documentées.^b
- Un *Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif* (2019), a été élaborée conjointement par le Forum mondial et la BID, pour aider les juridictions à assurer la transparence des informations sur le bénéficiaire effectif.^c
- Une *Boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale* (2020) a été publiée pour souligner les avantages de la MAAC et fournir des conseils aux juridictions intéressées à y adhérer.^d
- Une *Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information* (2020) a été conçue pour aider les juridictions dans leur mise en œuvre des exigences de confidentialité et de GSI dans le cadre de la norme d'EAR.^e

a. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2012), Garantir la confidentialité : Le guide de l'OCDE sur la protection des échanges de renseignements à des fins fiscales : www.oecd.org/fr/fiscalite/échange-de-renseignements-fiscaux/rapport-garantir-la-confidentialité.pdf.

b. Secrétariat du Forum mondial / OCDE et GBM (2013), Manuel de travail sur l'échange de renseignements (disponible en anglais uniquement) : www.oecd.org/tax/transparency/EOI%20manual.pdf.

c. Secrétariat du Forum mondial / OCDE et BID (2019), Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif : www.oecd.org/tax/transparency/documents/manuel-bénéficiaire-effectif.pdf.

d. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), Boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale : www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_fr.pdf.

e. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/confidentiality-ism-toolkit_fr.pdf.

f. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), Mise en place et gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace - Une boîte à outils du Forum mondial et de l'ATAF : https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EOI-Unit-toolkit_fr.pdf.

g. Secrétariat du Forum mondial / OCDE, BAD et GBM (2021), Modèle de manuel sur l'échange de renseignements à des fins fiscales : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EOI-manual_fr.pdf.

h. Secrétariat du Forum mondial / OCDE et BID (2021), Building Effective Beneficial Ownership Frameworks - A joint Global Forum and IDB Toolkit, (version française disponible prochainement) : www.oecd.org/tax/transparency/documents/effective-beneficial-ownership-frameworks-toolkit_en.pdf.

i. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), A Toolkit for the Implementation of the Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information, (version française disponible prochainement) : www.oecd.org/tax/transparency/documents/aeoi-implementation-toolkit_en.pdf.



IMPACT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

En dix ans, le programme de renforcement des capacités du Forum mondial s'est radicalement transformé pour devenir un investissement stratégique solide et à long terme visant à fournir aux pays en développement les outils (voir Encadré 6), les capacités et l'expertise dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les normes internationales et en tirer profit.

- La boîte à outils du Forum mondial et de l'ATAF sur la *Mise en place et gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace* (2020) a été développé pour aider les juridictions à établir ou améliorer le fonctionnement de leurs unités d'ER.^f
- Un *Modèle de manuel sur l'échange de renseignements à des fins fiscales* (2021) a été publié en partenariat avec le GBM et la BAD. Ce manuel fournit des conseils et des modèles pour la mise en œuvre de procédures pertinentes pour toutes les formes d'ER et reflète les améliorations récentes telles que les demandes groupées.^g
- Le Forum mondial et la BID ont élaboré conjointement une boîte à outils intitulée *Building Effective Beneficial Ownership Frameworks* (2021) (version française disponible prochainement), afin d'aider les juridictions à garantir la transparence des informations relatives au bénéficiaire effectif.^h
- Une boîte à outils intitulée *the Implementation of the Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information* (2021) (version française disponible prochainement) a été publiée afin de fournir des conseils sur tous les aspects de la mise en œuvre de l'EAR aux juridictions intéressées.ⁱ

Apprentissage et formations en ligne

Dans le but de soutenir le travail à distance et de renforcer ses offres d'assistance technique, le Secrétariat a également développé des cours d'apprentissage en ligne pour les fonctionnaires des pays membres. Au total, les cinq cours d'apprentissage en ligne développés ont été suivis par près de 5 200 fonctionnaires jusqu'à présent.

- Le cours sur le Forum mondial (2019) a été le premier programme d'apprentissage en ligne développé par le Secrétariat. Il s'agit d'un module d'apprentissage mixte proposé en amont des cours en présentiel.
- Cours sur la bénéficiaire effectif (2020), élaboré conjointement par le Forum mondial et l'ADB.
- Cours sur l'échange de renseignements sur demande (2020), qui donne un aperçu détaillé d'ERD.
- Cours sur le processus d'évaluation de la confidentialité et de la protection des données (2021).
- Cours sur les exigences en matière de confidentialité et de protection des données (2021).

Le Forum mondial développe un cours sur l'échange automatique de renseignements en complément de la boîte à outils sur l'EAR, conçu pour aider les juridictions à mettre en œuvre efficacement cette norme. Ce cours d'apprentissage en ligne sera publié début 2022.

Note : Les boîtes à outils sont disponibles à l'adresse www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/publications-et-documents.htm et les cours d'apprentissage en ligne sont disponibles à l'adresse www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/apprentissage-en-ligne-forum-mondial.htm. Ils sont ou seront bientôt disponibles en anglais, français et espagnol. Une version portugaise du Modèle de manuel sur l'échange de renseignements à des fins fiscales sera également disponible prochainement.

Depuis 2009, les pays en développement se sont progressivement appropriés les outils d'ER, en bénéficiant d'une formation renforcée.



1. Dix ans de renforcement des capacités

Impact en chiffres

Des progrès considérables ont été réalisés au cours de la dernière décennie :

- Depuis 2011, près de 22 000 fonctionnaires du monde entier ont participé aux 316 séminaires, ateliers et formations organisés par le Forum mondial. Cinq cours d'apprentissage en ligne ont été mis à disposition en 2019-2021 et ils ont déjà été suivis par près de 5 200 fonctionnaires.
- Les pays en développement ont également accès à neuf boîtes à outils pratiques, qui les aident à naviguer à travers les aspects essentiels de la mise en œuvre effective des normes.
- Depuis 2011, 66 juridictions en développement ont adhéré à la Convention concernant l'assistance administrative en matière fiscale (MAAC), qui est déjà en vigueur pour 56 d'entre elles.
- La plupart des pays en développement ont mis en œuvre la norme d'ERD de manière satisfaisante. En effet, 44 des 54 pays en développement (81 %) ont reçu la note « Conforme » ou « Largement conforme » lors de leur dernier examen par les pairs. Lors du premier cycle d'examens, 35 des 45 pays en développement examinés par les pairs (78 %) ont reçu une note satisfaisante. Alors que la norme d'ERD a été renforcée par l'ajout de la transparence des informations sur le bénéficiaire effectif lors du deuxième cycle d'examens, 19 des 27 pays en développement évalués (70 %) ont reçu une note satisfaisante. À ce jour, 53 pays en développement doivent encore faire l'objet d'un examen par les pairs lors du deuxième cycle d'examens.
- 34 des 108 juridictions engagées à mettre en œuvre l'EAR d'ici 2021 sont des juridictions en développement et 33 d'entre elles ont respecté leur engagement, y compris 25 pays non membres du G20, dont 9 n'accueillent pas de centre financier. Au total, 24 pays en développement échangent sur une base réciproque, y compris 8 des 9 juridictions en développement non membres du G20 qui n'accueillent pas de centre financier. La mise en œuvre de l'EAR par les pays en développement prend son envol : 13 pays en développement supplémentaires se sont engagés à procéder à des échanges entre 2022 et 2024 et d'autres envisageant une date appropriée pour commencer leurs premiers échanges automatiques avec le soutien du Secrétariat. En outre, parmi les 29 pays en développement dont le cadre juridique de l'EAR a fait l'objet d'un examen par les pairs jusqu'à présent, 17 ont vu leur cadre juridique déterminé comme étant « En place » et 9 « En place mais nécessitant des améliorations ».
- Trois initiatives régionales ont été lancées avec succès pour créer une dynamique régionale en faveur de la transparence fiscale. Ces initiatives s'appuient sur le partage d'expériences, le renforcement des capacités et les projets régionaux avec le soutien d'autres partenaires de développement. Le lancement de la quatrième initiative régionale en 2022 (Initiative Asie) s'appuie sur l'expérience et le succès de ses prédecesseurs.
- L'objectif ultime étant de faire en sorte que les pays en développement bénéficient des normes d'ER, 48 séminaires « Dernier Kilomètre » ont été dispensés depuis 2013, avec plus de 3 600 auditeurs formés. En outre, un programme de formation des formateurs a été lancé en 2021 pour renforcer durablement les capacités dans les pays en développement, ce qui a déjà permis à plus de 850 vérificateurs fiscaux d'être formés par des formateurs locaux.
- Depuis 2009, les pays en développement se sont progressivement appropriés les outils d'ER, en bénéficiant d'une formation renforcée. À titre d'exemple, les pays en développement ayant répondu à l'enquête du Forum mondial envoient en moyenne 44 demandes par an au cours de la période 2009-2011 et ce nombre a presque doublé au cours de la période 2012-2020 (82 demandes). Au total, les pays en développement ont envoyé près de 30 000 demandes de renseignements entre 2009 et 2020.
- 30 milliards EUR de revenus supplémentaires ont été identifiés par les pays en développement grâce aux enquêtes fiscales, y compris l'ERD, et aux programmes de divulgation volontaire.

Impact à travers des cas pratiques

L'assistance à long terme fournie et le fort engagement des juridictions soutenues ont conduit à de belles réussites, dont certaines sont résumées dans l'Encadré 7.

ENCADRÉ 7. Exemples de réussite

Indonésie



- Membre du Forum mondial depuis 2009
- Soutien de l'Initiative Asie
- Mise en œuvre réussie des normes d'ER et leadership régional

Depuis 2009, l'Indonésie s'est fortement engagée en faveur de la transparence et de l'ER à des fins fiscales. Suite à la note « Partiellement conforme » obtenue en 2014 lors du premier cycle d'examens par les pairs portant sur la norme d'ERD en raison des limitations de l'accès aux informations bancaires, l'Indonésie a pris des mesures importantes pour résoudre les problèmes identifiés.

Tout d'abord, l'Indonésie s'est engagée à commencer les échanges dans le cadre de la norme d'EAR d'ici 2018. Ensuite, elle a profité de la mise en œuvre de la norme d'EAR pour combler les lacunes relatives à l'ERD. En particulier, l'Indonésie a adopté des réformes historiques sur l'accès aux informations financières à des fins fiscales, supprimant effectivement le secret bancaire à des fins d'ERD et d'EAR. L'Indonésie est également devenue partie à la MAAC en 2015.

Les efforts et l'engagement de l'Indonésie avec le soutien du Secrétariat du Forum mondial ont abouti à des résultats très positifs. En 2018, l'Indonésie a reçu la note « Largement conforme » lors du deuxième cycle d'examen d'ERD et a commencé avec succès ses premiers échanges automatiques comme prévu. En 2020, le cadre juridique pour l'EAR de l'Indonésie a été déterminé comme étant « En place ».

L'Indonésie a également utilisé efficacement les outils d'ER pour lutter contre l'évasion fiscale et mobiliser les ressources nationales, devenant ainsi un leader en Asie et partageant son expérience et ses pratiques avec les autres membres du Forum mondial.

Convaincu qu'un programme de renforcement des capacités dédié à l'Asie renforcera encore le programme de transparence fiscale dans la région, la Ministre des Finances de l'Indonésie a annoncé le soutien de son pays à l'Initiative Asie, récemment annoncée, lors de la réunion plénière du Forum mondial en 2021. L'Initiative Asie bénéficiera grandement de la dynamique créée par la présidence indonésienne du G20 en 2022 et de son thème « *Recover Together, Recover Stronger* ».

Liban



- Membre du Forum mondial depuis 2016
- Des progrès constants malgré un contexte difficile

Le Liban a fait l'objet d'un premier examen par les pairs en 2012 en tant que juridiction non membre jugée pertinente pour le travail du Forum mondial. De graves lacunes ont été identifiées dans son cadre juridique à l'époque. Malgré des circonstances politiques et économiques difficiles au cours des dix années suivantes, le Liban a apporté des changements remarquables à son cadre juridique et à sa pratique.

Ayant rejoint le Forum mondial en 2016, le Liban a bénéficié d'une assistance technique et a rapidement obtenu des résultats significatifs, notamment l'abolition des actions au porteur et la levée du secret bancaire à des fins d'ER d'ici 2017. Après avoir rejoint la MAAC en 2017 et reçu la note provisoire « Largement conforme » lors de son examen accéléré la même année, le Liban a continué à améliorer sa législation et ses pratiques, notamment en renforçant sa législation pour garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. Le deuxième cycle d'examens par les pairs en matière d'ERD en 2019 a confirmé la note « Largement conforme » pour le pays.

Le Liban s'est également engagé rapidement à respecter la norme d'EAR après avoir rejoint le Forum mondial et a respecté son engagement en échangeant des données avec ses partenaires à partir de 2018. En 2021, le cadre juridique du Liban mettant en œuvre l'EAR a été jugé « En place » et conforme à la norme.

1. Dix ans de renforcement des capacités

Le Liban reçoit actuellement une assistance technique du Secrétariat du Forum mondial pour répondre aux exigences de confidentialité et de protection des données pour les échanges réciproques. Un soutien supplémentaire sera apporté au Liban afin de renforcer son programme de conformité administrative et d'utiliser efficacement les données échangées automatiquement.

Ouganda

- **Membre du Forum mondial depuis 2012**
- **Membre de l'Initiative Afrique depuis 2016**
- **Cheminement dans la mise en œuvre des normes d'ERD et d'EAR**



L'Ouganda a rejoint le Forum mondial avec l'objectif de mettre en place le cadre approprié pour utiliser l'ER comme un outil pour améliorer sa mobilisation des ressources nationales. Une unité d'ER a été créée au sein de l'Autorité fiscale ougandaise en 2014, et une série d'engagements stratégiques ont été pris avec d'autres parties prenantes gouvernementales au cours des années suivantes pour améliorer le paysage de la transparence fiscale en Ouganda.

Dans le but d'augmenter le nombre de partenaires locaux et mondiaux de l'ER, l'Ouganda a demandé à rejoindre la MAAC. L'accord étant entré en vigueur en 2016, le réseau d'ER de l'Ouganda s'est étendu de neuf partenaires dans le cadre d'accords bilatéraux à plus de 140 juridictions avec la MAAC. En 2016, le cadre juridique et les pratiques de l'Ouganda en matière d'ER ont été examinés par le Forum mondial et ont été globalement jugés « Largement conformes ».

L'Ouganda a bénéficié des activités de renforcement des capacités du Forum mondial, en particulier sur la disponibilité des renseignements sur le bénéficiaire effectif. En conséquence, l'Ouganda connu une progression remarquable du nombre de demandes d'ER sortantes : de deux demandes d'ER en 2012, l'Ouganda a émis 33 demandes en 2020 - identifiant 34.7 millions EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités).

En 2018, l'ATAF et le Forum mondial ont apporté leur soutien à l'Ouganda pour déterminer un calendrier pratique pour la mise en œuvre de la norme d'EAR dans le pays. En février 2021, l'Ouganda s'est engagé à débuter l'EAR d'ici 2023. Le Forum mondial continue d'apporter son soutien à l'Ouganda dans ses efforts de mise en œuvre de l'EAR - qui incluent une collaboration avec le Royaume-Uni - dans le but de mettre en place le cadre juridique et de satisfaire aux exigences de confidentialité et de protection des données pour les échanges réciproques et l'utilisation efficace des données échangées.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

- **Membre du Forum mondial depuis 2015**
- **Participation à l'Initiative Pacifique**
- **Mise en œuvre réussie de la norme d'ERD**



La Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) fait partie des 40 juridictions qui suivent actuellement un programme d'accompagnement. La PNG a rapidement démontré sa volonté de mettre en place le cadre juridique et réglementaire nécessaire pour se conformer à la norme d'ERD, y compris à travers une nouvelle loi sur le blanchiment d'argent entrée en vigueur en 2016.

La PNG a reçu la note « Largement conforme » lors de son examen par les pairs en matière d'ERD en 2020. Le rapport a identifié des progrès dans de multiples domaines, notamment dans la mise en place d'une unité d'ER fonctionnelle et la mise en œuvre des procédures nécessaires pour un ER efficace.

Pour résoudre un problème particulier identifié dans le rapport, la PNG a reçu une aide pour étendre son réseau de traités existant - qui était limité à dix partenaires - en rejoignant la MAAC. Suite aux améliorations

apportées à son cadre de confidentialité, la PNG a signé la MAAC en août 2021 et suit actuellement sa procédure de ratification.

La PNG continue de recevoir une assistance technique, notamment en matière de confidentialité et de protection des données, afin de définir une date appropriée pour ses premiers échanges dans le cadre de la norme d'EAR.

Paraguay

- **Membre du Forum mondial depuis 2016**
- **Membre de la Déclaration de Punta del Este depuis 2018**
- **Engagement de haut niveau pour des réformes majeures en matière de transparence fiscale**



Le Paraguay a été le premier pays d'Amérique latine à bénéficier d'un programme d'accompagnement, lancé peu après son adhésion au Forum mondial. La première étape a consisté en une analyse initiale afin d'identifier les domaines du cadre juridique nécessitant une réforme et une amélioration par rapport à la norme d'ERD. À la suite de cette analyse, un plan d'action a été convenu avec un engagement fort des décideurs et des hauts responsables de l'administration fiscale.

Le plan d'action comprenait des axes de travail relatifs à la rédaction et à l'adoption de la législation dans les domaines clés de la transparence, à la formation et à la sensibilisation de l'équipe d'ER, ainsi qu'à l'adoption de mesures de supervision pour garantir la mise en œuvre effective des obligations nationales nécessaires pour satisfaire aux exigences de la norme.

Une assistance technique intensive a été fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD. Les domaines spécifiques de l'assistance technique comprenaient la disponibilité des renseignements sur le bénéficiaire effectif, la levée du secret bancaire et le processus d'adhésion à la MAAC.

Depuis lors, le Paraguay a adopté des réformes fondamentales, dont la création d'un registre des bénéficiaires effectifs, la levée du secret bancaire et la suppression de l'exigence d'un intérêt fiscal national pour répondre aux demandes d'ER. Ces réformes ont considérablement élargi les pouvoirs d'accès de l'autorité compétente.

Le Paraguay est récemment devenu partie à la MAAC en déposant son instrument de ratification en juillet 2021. Ces réformes majeures réalisées par le Paraguay sont cruciales pour son examen en matière d'ERD, dont le lancement est prévu pour le deuxième trimestre de 2022. Le Paraguay dispose désormais d'une infrastructure d'ER pour s'attaquer plus efficacement à l'évasion fiscale transfrontalière et aux autres FFI.



2 | Renforcement des capacités en 2021

Le Forum mondial continue de soutenir les juridictions dans la mise en œuvre effective des normes d'ER, dans le cadre d'efforts plus larges contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites. Dans le contexte d'un déficit structurel des recettes des pays engendré par la crise de COVID-19, le Forum mondial s'est attaché à aider ses membres, par le biais d'initiatives de renforcement des capacités, à intégrer la transparence fiscale et les normes d'ER dans les stratégies de mobilisation des recettes nationales pour une reprise post-pandémique solide.



NOUVEAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE FISCALE

L'engagement au niveau politique et des hauts fonctionnaires en faveur du programme de transparence fiscale est essentiel à la mise en œuvre des normes. Malgré la pandémie, le Forum mondial a maintenu un contact étroit avec les hauts fonctionnaires et les décideurs du monde entier, qui s'est fait par le biais des canaux numériques. Cela a permis de faire avancer le programme de transparence, avec des développements significatifs dans de multiples juridictions :

- une augmentation du nombre de membres du Forum mondial avec l'adhésion de l'Algérie et du Bélarus, soit 163 membres.
- une augmentation du nombre de participants à la MAAC, avec trois juridictions qui l'ont signée¹ et huit juridictions qui l'ont ratifiée² - soit un total de 144 juridictions participantes.
- une augmentation des engagements en faveur de l'EAR, la Jamaïque s'étant engagée à commencer les échanges en 2022, la Moldova, l'Ouganda et l'Ukraine devant le faire d'ici 2023 et le Rwanda d'ici 2024 - ce qui représente 120 juridictions au total. En outre, les Maldives, la Moldova, le Pérou et le Kenya ont signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (NCD-AMAC).

“ Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial, à travers la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale, permettra à l'Algérie de s'inscrire dans une démarche participative qui se traduira par une mobilisation optimale des ressources à travers l'intensification de la coopération et de l'échange de renseignement en matière fiscale au niveau international. ”

Mme Amel Abdellatif, Directrice générale, Direction générale des impôts d'Algérie



NOUVEL ÉLAN RÉGIONAL

Le Forum mondial a continué à se concentrer sur les initiatives régionales en 2021, ce qui permet d'adapter les activités de renforcement des capacités et le soutien technique aux défis et circonstances locaux spécifiques, tout en améliorant l'appropriation et la participation des organisations régionales et des autorités fiscales nationales.

Initiative Afrique

L'engagement des pays africains en faveur du programme de transparence fiscale s'est poursuivi en 2021.

- De plus en plus de pays de la région continuent à adhérer à l'Initiative Afrique, avec l'Algérie rejoignant le Forum mondial en septembre 2021 et devenant son 33^{ème} membre africain.
- D'autres pays africains ont signé la Déclaration de Yaoundé et se sont joints aux efforts déployés à l'échelle régionale pour lutter contre l'évasion fiscale et d'autres FFI par le biais de la transparence et de l'ER. Le Rwanda et l'Algérie ont respectivement rejoint la Déclaration en octobre et novembre 2021.
- Un nombre croissant de pays africains prennent part à la MAAC afin de bénéficier d'un réseau complet de partenaires d'ER. Le Rwanda a signé la MAAC, tandis que le Botswana, l'Eswatini et le Libéria ont déposé leurs instruments de ratification.
- Dans le domaine de l'EAR, le Kenya a signé le NCD-AMAC. En outre, l'Ouganda et le Rwanda se sont engagés respectivement à mettre en œuvre l'EAR d'ici 2023 et 2024.

1. Les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Rwanda ont signé la MAAC en 2021.

2. Alors que la Namibie a déposé son instrument de ratification de la MAAC en décembre 2020, le Botswana, l'Eswatini, la Jordanie, le Libéria, les Maldives, le Paraguay et la Thaïlande ont déposé leurs instruments en 2021.

2. Renforcement des capacités en 2021

“

Nous sommes à une époque où les investisseurs ne connaissent pas de frontières et où les revenus transitent comme jamais auparavant. Dans le même temps, le commerce numérique et la multiplication des investissements financiers transfrontaliers facilitent l'évasion fiscale et sapent les efforts de mobilisation des recettes du Rwanda. En travaillant avec le Secrétariat du Forum mondial pour mettre en œuvre des normes sur l'échange de renseignements et en renforçant la capacité de notre administration fiscale à utiliser efficacement les informations fiscales recueillies pour stimuler la mobilisation de nos recettes nationales, nous pouvons effectivement inverser la tendance.

”

M. Richard Tusabe, Ministre délégué en charge du Trésor, Ministère des finances et de la planification économique, Rwanda



En outre, le FAFOA a rejoint le Forum mondial en tant qu'observateur.

En 2021, l'Initiative Afrique a été pour la première fois dirigée par des fonctionnaires africains de haut niveau : M. Githii Mburu, Commissaire général de l'Administration fiscale du Kenya (Kenya Revenue Authority), en tant que Président, et M. Edward Kieswetter, Commissaire de l'Administration fiscale de l'Afrique du Sud (South African Revenue Service), en tant que Vice-président.

Sous leur direction, deux réunions importantes de l'Initiative ont été tenues virtuellement.

La 9^{ème} réunion de l'Initiative Afrique en mai 2021 a marqué le lancement du rapport sur la **Transparence fiscale en Afrique 2021**, une publication conjointe du Forum mondial, de la Commission de l'UA et de l'ATAF.³ Plus de 300 participants, dont des représentants de 34 pays africains et 11 donateurs et partenaires, ont assisté à la réunion.⁴ Le rapport a souligné les changements structurels et les réalisations positives dans la région pour l'année 2020.

La région a franchi une étape importante en 2020, puisque les pays africains sont devenus des expéditeurs nets de demandes de renseignements avec 460 demandes envoyées (soit une augmentation de 21 % par rapport à 2019) et 439 demandes reçues. Huit pays africains (Afrique du Sud, Cameroun, Kenya, Lesotho, Nigéria, Ouganda, Seychelles et Tunisie) ont été des expéditeurs nets de demandes de renseignements en 2020, contre cinq pays en 2019 (voir Figure 5).



Cette évolution est liée à l'expansion du nombre de relations d'échange bilatérales, qui est passée de 2 523 en 2019 à 3 752 en 2020 (soit une augmentation de 45 %), et à l'utilisation croissante par les administrations fiscales africaines des outils d'ER dans les enquêtes fiscales transfrontalières. Cette évolution s'explique principalement par le nombre croissant de pays africains qui rejoignent la MAAC, comme le montre la Figure 6.

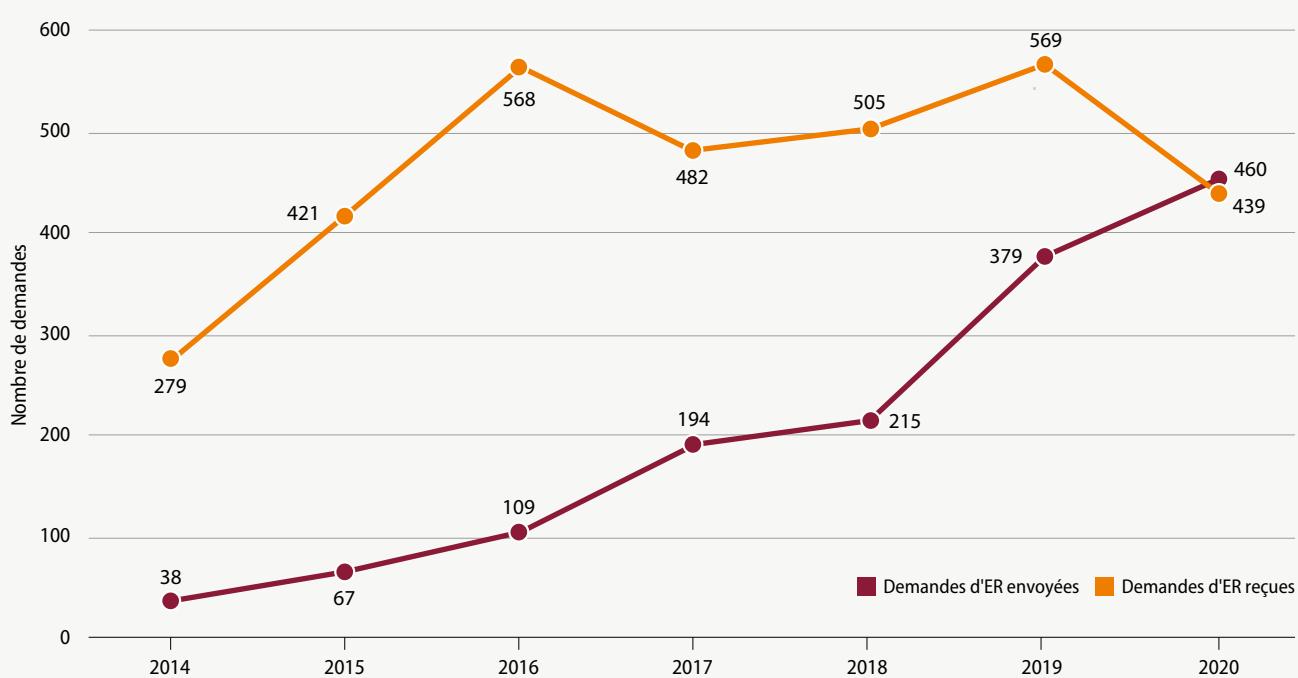
L'augmentation du nombre de demandes formulées par les pays africains s'est traduite par des recettes fiscales supplémentaires. En 2020, deux pays africains ont ainsi identifié plus de 34.7 millions EUR d'impôts supplémentaires en conséquence directe des demandes envoyées. Au total, depuis 2009, l'ER a permis aux pays africains d'identifier plus de 1.2 milliard EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales transfrontalières et aux programmes de divulgation volontaire.

3. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Transparence fiscale en Afrique 2021 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique* : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2021.htm.

4. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Conclusions de la 9^{ème} réunion de l'Initiative Afrique* : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/9e-reunion-initiative-afrigue-conclusions.pdf.

2. Renforcement des capacités en 2021

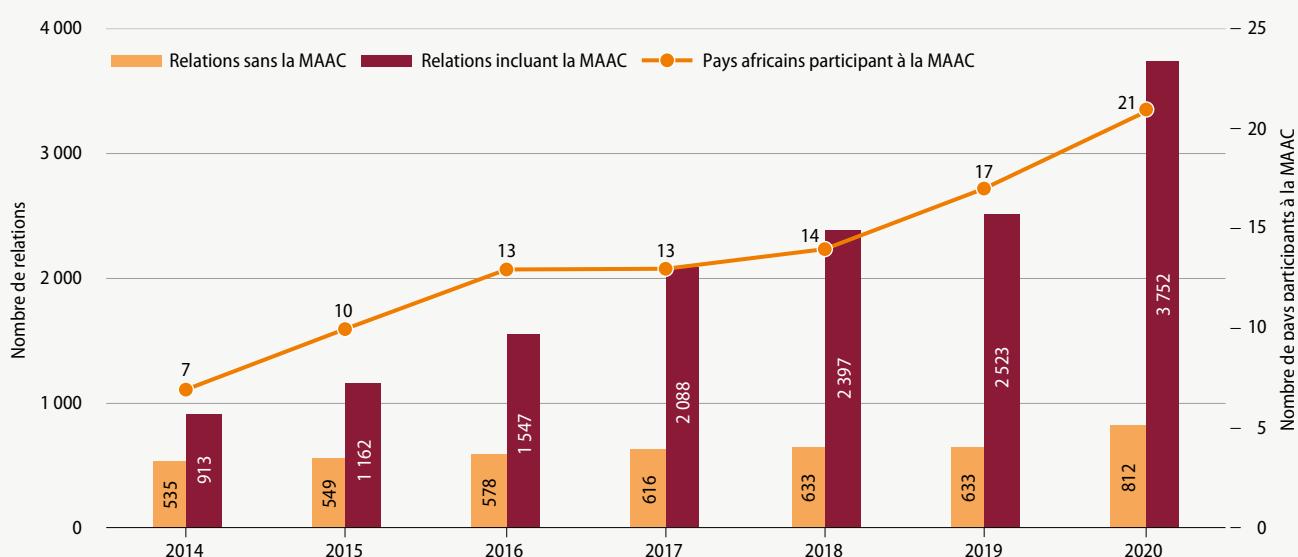
Figure 5. Demandes d'ER envoyées et reçues par les pays africains depuis 2014



Note : Le graphique reflète la situation des 34 pays africains qui ont fourni des données. Les données pour 2020 incluent les commentaires de cinq nouveaux répondants qui n'ont pas participé à l'enquête de l'année dernière (Congo, Gambie, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe) mais excluent les commentaires de trois pays (Guinée-Bissau, Malawi et Niger) qui ont participé à l'enquête de l'année dernière mais n'ont pas fourni de commentaires pour l'enquête de cette année.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

Figure 6. Nombre de relations d'ER créées par les pays africains depuis 2014



Note : Le graphique reflète la situation des 34 pays africains qui ont fourni des données.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains et liste des juridictions participant à la MAAC.

* www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/Status_of_convention.pdf.

2. Renforcement des capacités en 2021

“

C'est un honneur pour moi d'être le premier président de l'Initiative Afrique depuis janvier 2021. L'une des principales étapes a été l'augmentation par les juridictions membres africaines de l'utilisation de l'outil d'ER pour relever les défis de l'évasion fiscale et accroître la mobilisation des recettes nationales par leurs administrations fiscales. Le nombre de pays engagés à mettre en œuvre la norme d'EAR est également très encourageant. Je souhaite exprimer ma gratitude aux membres de l'Initiative Afrique et au Secrétariat du Forum mondial pour leur soutien indéfectible dans ce rôle.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir et l'après pandémie, je suis certain de pouvoir continuer à compter sur le soutien de tous les membres de l'Initiative Afrique et du Secrétariat du Forum mondial pour faire progresser les travaux de l'Initiative Afrique et réaliser les grands idéaux de la transparence fiscale en Afrique.

”

M. Githii Mburu, Commissaire général, Administration fiscale du Kenya, Président de l'Initiative Afrique (2021-2022)



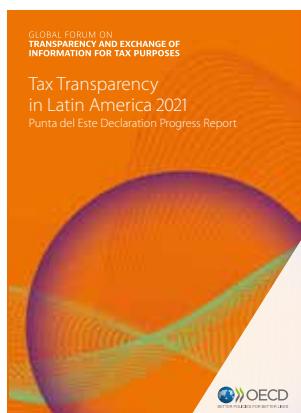
En novembre 2021, la 10^{ème} réunion de l'Initiative Afrique a réuni plus de 100 délégués de 26 pays africains et six donateurs et partenaires qui ont reconnu l'impact de l'Initiative sur le renforcement des capacités des pays africains en matière de transparence fiscale, 38 % du travail de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial étant consacré à la région en 2021.⁵ Au cours de la réunion, les participants ont discuté d'une note préparée par le Groupe de travail sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales qui a été établi dans le cadre de l'Initiative Afrique suite aux appels à renforcer la coopération fiscale internationale dans ce domaine. Le groupe, composé de 23 fonctionnaires de 12 pays africains, s'est efforcé de comprendre la position actuelle des pays africains et de déterminer les conditions nécessaires à une assistance transfrontalière efficace en matière de recouvrement des créances fiscales par les pays africains. La note a présenté les tendances actuelles dans les pays africains, fait des recommandations pour le renforcement du recouvrement des créances fiscales nationales comme base d'une participation efficace au recouvrement transfrontalier des créances fiscales et détaillé les autres éléments à mettre en place pour pouvoir utiliser efficacement cette forme de coopération administrative. Le groupe de travail poursuivra sa tâche en 2022 en développant des stratégies pour une participation effective à l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales, avec l'objectif d'accroître son utilisation par les pays africains.

Reconnaissant le rôle essentiel joué par la structure de gouvernance dans les réalisations de 2021, la direction de l'Initiative a été prolongée d'une année supplémentaire afin de réfléchir à l'amélioration du cadre de gouvernance.

Initiative Amérique latine

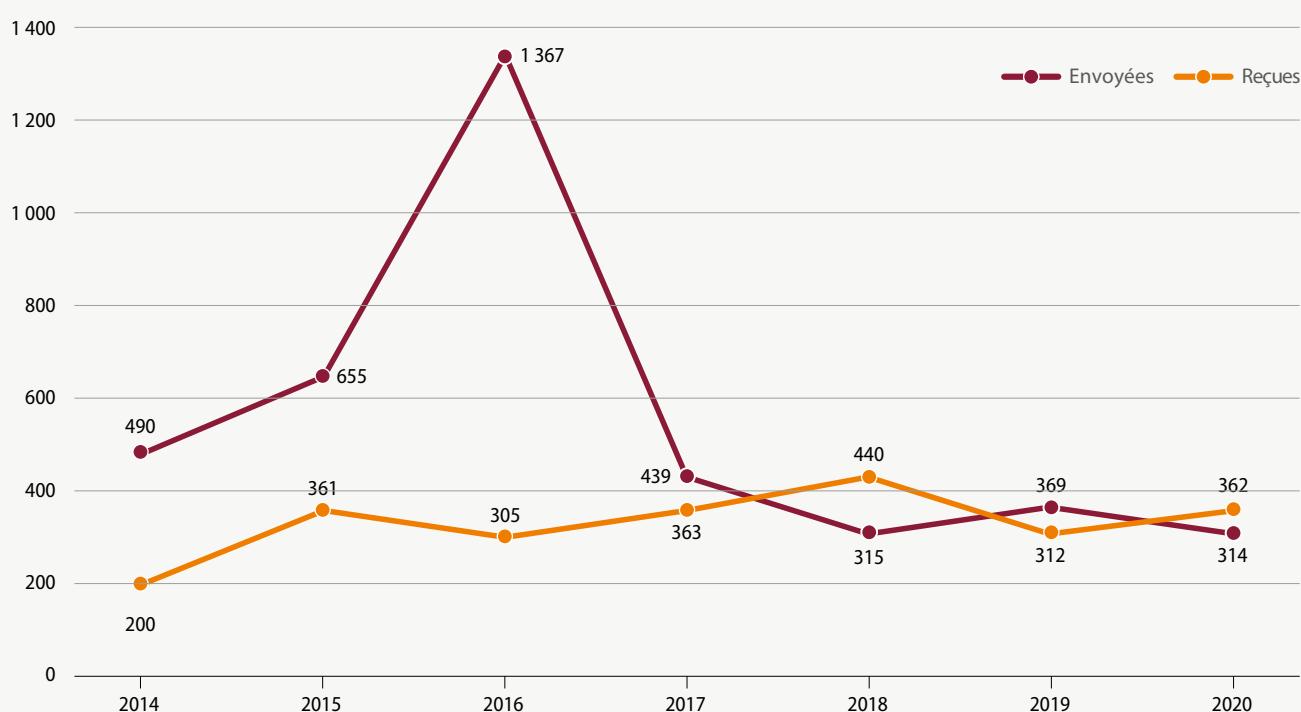
Depuis le dernier rapport annuel, d'importants progrès ont été réalisés.

- Deux nouveaux pays d'Amérique latine ont commencé à échanger des renseignements dans le cadre de la norme d'EAR, le Pérou effectuant ses premiers échanges en décembre 2020 et l'Équateur en septembre 2021.
- Le Paraguay a déposé son instrument de ratification de la MAAC en juillet 2021.
- Le Mexique et le Salvador ont respectivement rejoint la déclaration de Punta del Este en octobre et novembre 2021, ce qui porte le nombre de membres à 15, soit tous les membres d'Amérique latine du Forum mondial.



5. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Conclusions de la 10^{ème} réunion de l'Initiative Afrique* : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/10e-reunion-initiative-afrigue-conclusions.pdf.

Figure 7. Nombre de demandes de renseignements envoyées et reçues par les pays d'Amérique latine



Note : Réponses de 15 pays. Le Chili a fourni des données sur le nombre de demandes envoyées et reçues mais a préféré ne pas les publier.

Source : Enquête sur la transparence fiscale en Amérique latine.

L'Initiative a été dirigée en 2021 par Mme Mercedes Marcó del Pont, Administratrice fédérale de l'Administration fédérale des recettes publiques d'Argentine, en tant que Présidente, et Mme Elizabeth Guerrero, Vice-ministre des recettes du ministère des finances du Costa Rica, en tant que Vice-présidente.

En juillet 2021, la 4^{ème} réunion de la Déclaration de Punta del Este s'est tenue dans un format virtuel avec plus de 280 participants, dont des représentants de 16 pays de l'Amérique latine, des donateurs et des partenaires.⁶ La réunion a marqué le lancement du rapport **Transparence fiscale en Amérique latine 2021**,⁷ qui explore le rôle de la transparence fiscale et de la coopération fiscale internationale pour aider les gouvernements d'Amérique latine à lutter contre la fraude fiscale internationale et à générer des revenus.

Ce rapport est la première publication entièrement consacrée à la transparence fiscale dans la région, avec des résultats importants basés sur les réponses fournies par 16 pays⁸ d'Amérique latine à une enquête portant sur de multiples aspects de la transparence et de l'ER. Entre 2014 et 2020, la région a présenté un bilan positif du nombre de demandes d'ER, avec 3 949 demandes envoyées et 2 343 demandes reçues (voir Figure 7).

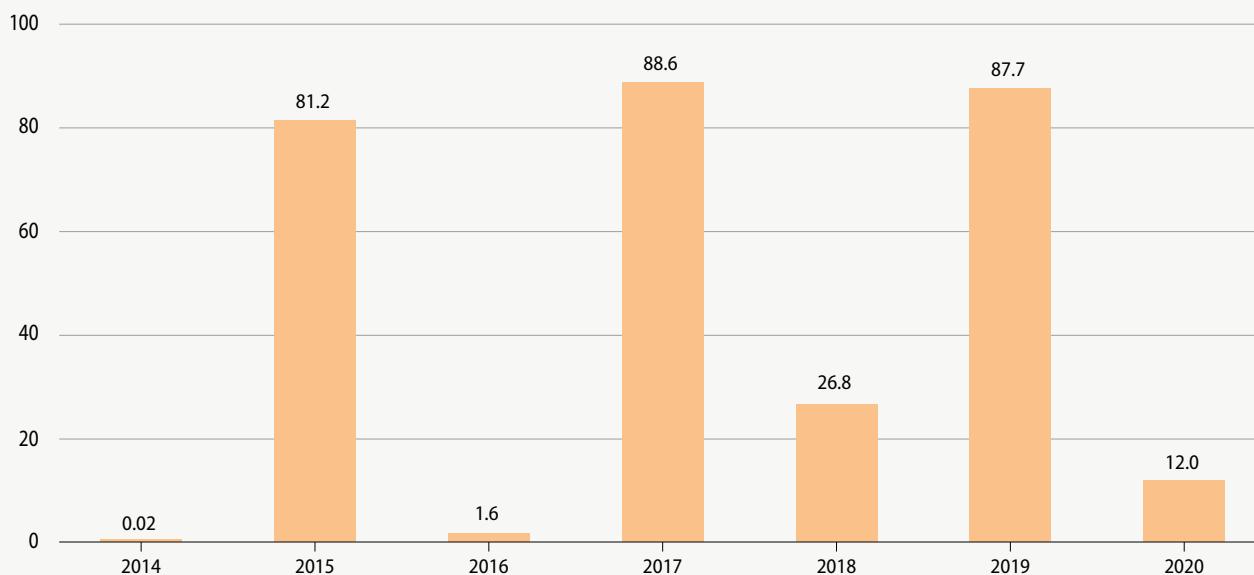
6. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), 4^{ème} réunion de l'Initiative de la Déclaration de Punta Del Este, (disponible uniquement en anglais et espagnol) : www.oecd.org/tax/transparency/documents/4th-meeting-Punta-del-Este-Declaration-Initiative_day1.pdf.

7. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Tax Transparency in Latin America 2021, Punta del Este Declaration Progress Report*, (disponible uniquement en anglais et espagnol) : www.oecd.org/tax/transparency/documents/tax-transparency-in-latin-america-2021.htm.

8. La Bolivie, qui est observateur de l'Initiative, a également répondu à l'enquête.

2. Renforcement des capacités en 2021

Figure 8. Recettes perçues grâce à l'ERD en Amérique latine (million EUR)



Note : Réponses de 6 pays.

Source : Enquête sur la transparence fiscale en Amérique latine.

En réponse à l'enquête, six pays d'Amérique latine ont déclaré avoir perçu des recettes supplémentaires grâce à l'ERD sur la période 2014-2020, pour un montant total de 298 millions EUR. Le rapport souligne également qu'au moins 12 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) ont été identifiés dans la région grâce aux enquêtes fiscales transfrontalières et aux programmes de divulgation volontaire depuis 2009.

En novembre 2021, la 5^{ème} réunion de la Déclaration de Punta del Este a eu lieu dans un format virtuel avec la participation de 90 délégués des 15 signataires, 1 observateur et 3 partenaires régionaux.⁹ Une attention particulière a été accordée à l'étude sur l'utilisation élargie des renseignements échangés à des

“ Être élue première Présidente de la Déclaration de Punta del Este en février 2021 a été un grand honneur pour moi et pour l'Administration fédérale des recettes publiques d'Argentine. Au cours de l'année écoulée, l'Initiative a livré la première édition du rapport sur la transparence fiscale en Amérique latine – une publication de référence pour la région – elle a continué à travailler au développement des capacités d'échange de renseignements et a entamé un ambitieux travail technique sur l'utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales à des fins non fiscales. Je suis convaincue que l'engagement des pays d'Amérique latine en faveur du programme de transparence fiscale se traduira par une contribution significative à la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres délits financiers, ainsi qu'à la promotion de la conformité fiscale, renforçant ainsi les ressources nécessaires à la promotion de politiques publiques visant à favoriser le développement social et économique de nos nations.

”

Mme Mercedes Marcó del Pont, Administratrice fédérale, Administration fédérale des recettes publiques d'Argentine, Présidente de la Déclaration de Punta del Este (2021)

9. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), Conclusions de la 5^{ème} réunion annuelle de l'Initiative de la Déclaration de Punta del Este (disponible uniquement en anglais et espagnol) : www.oecd.org/tax/transparency/documents/5th-meeting-Punta-del-Este-Declaration-outcomes.pdf.

fins non-fiscales en Amérique latine, préparée par le Secrétariat du Forum mondial. L'étude fournit une première analyse du cadre juridique international et national des 15 signataires de la Déclaration afin de déterminer si les conditions d'utilisation des renseignements échangées à des fins fiscales pour des fins non-fiscales sont en place. Il s'agit d'une première étape pour faciliter la coopération et le partage de renseignements entre les administrations fiscales nationales et les principales autorités chargées de l'application des lois en matière de blanchiment d'argent, de criminalité et de corruption. Les délégués ont encouragé les pays partenaires à surmonter tout obstacle juridique ou pratique à une utilisation plus large des renseignements échangées dans le cadre de la MAAC et à mettre en œuvre une approche gouvernementale globale contre la délinquance financière.

En décembre 2021, Mme Elizabeth Guerrero, Vice-ministre des recettes du ministère des finances du Costa Rica, a été nommée Présidente et M. Oscar Orué Ortiz, Vice-ministre des impôts, sous-secrétariat d'État aux impôts du Paraguay, Vice-président, pour 2022.

Initiative Pacifique

En mai 2021, un atelier régional de trois jours a été organisé à l'intention des juridictions du Pacifique, dans le but de les sensibiliser à l'impact de la bonne gouvernance fiscale, qui devrait offrir des avantages importants à ces juridictions pour protéger leur assiette fiscale, augmenter le recouvrement des recettes et lutter contre les abus fiscaux internationaux et les flux financiers illicites. Dans le cadre de cette Initiative régionale, une assistance technique adaptée continue d'être fournie, y compris des programmes d'accompagnement pour les nouveaux membres de la région.

En outre, la PITAA est devenue un observateur du Forum mondial, renforçant ainsi la coopération avec le Secrétariat sur l'agenda de la transparence fiscale dans la région.

“ La PITAA est honorée de faire partie des 21 observateurs et est persuadée que cela stimulera la participation des petits États insulaires en développement à l'Initiative Pacifique, sensibilisera et encouragera l'alignement sur les discussions mondiales tenues au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. ”

Mme Koni Ravono, Cheffe du Secrétariat du PITAA



Initiative Asie

La réunion plénière virtuelle du Forum mondial 2021 a salué l'annonce d'une nouvelle initiative pour les pays d'Asie qui sera lancée en 2022.¹⁰ S'appuyant sur le succès d'autres initiatives régionales, l'Initiative Asie encouragera la transparence et l'échange de renseignements, contribuant ainsi à une reprise post-pandémique durable et à une coopération renforcée pour lutter contre l'évasion fiscale et les autres FFI dans la région.

L'Initiative Asie a été conçue pour remédier à la participation inégale des pays asiatiques aux efforts multilatéraux en faveur de la transparence fiscale. Seuls 21 des 34 pays de la région ont rejoint le Forum mondial et se sont engagés à mettre en œuvre la norme sur la transparence et l'ERD. De même, seuls 16 pays asiatiques se sont engagés à ce jour à lancer l'EAR à une date précise.

Cette nouvelle initiative régionale a bénéficié d'un franc soutien de l'Indonésie, qui assurera la présidence du G20 en 2022, ainsi que de l'Inde et de la Malaisie. L'initiative est également soutenue par l'ADB, par le biais du centre fiscal de l'Asie-Pacifique, et par le groupe d'étude sur l'administration fiscale et la recherche en Asie (SGATAR).

10. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Asia Initiative: Sustaining the recovery through enhanced tax transparency* (brochure disponible uniquement en anglais) : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-asie.htm.

2. Renforcement des capacités en 2021

“ Une initiative sur la transparence fiscale pour l'Asie est l'occasion de développer la coopération régionale et de mieux lutter contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites. L'Indonésie soutient cette initiative qui vise à bâtir des ponts entre les administrations fiscales et à ériger des barrières à l'évasion fiscale au profit des pays asiatiques. **”**

Mme Sri Mulyani Indrawati, Ministre des Finances, Indonésie



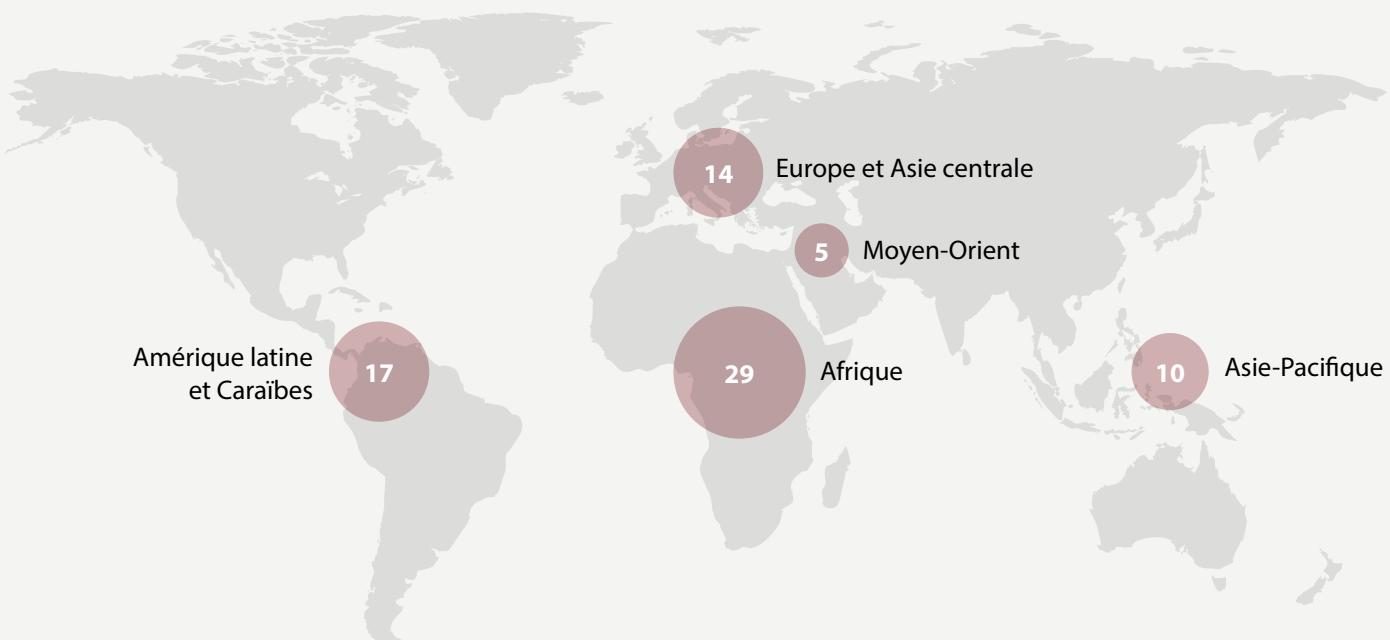
MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES NORMES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

En 2021, 75 juridictions ont bénéficié de l'expertise du Secrétariat du Forum mondial, dont 66 pays en développement. La portée et l'intensité du soutien technique fourni ont varié d'une juridiction à l'autre. La répartition géographique était la suivante : Afrique (39 %), Amérique latine et Caraïbes (23 %), Europe et Asie centrale (19 %), Asie-Pacifique (13 %) et Moyen-Orient (6 %) (voir Figure 9).

- Des progrès ont été réalisés dans l'exécution de 36 des 40 programmes d'accompagnement en cours (voir Encadré 8).
- Une assistance sur mesure a été fournie pour répondre aux besoins spécifiques de 34 pays membres.
- Une assistance préalable à l'adhésion a été offerte à cinq juridictions non membres.

L'assistance technique fournie aux juridictions membres a été notée 4.6 sur 5 par les participants aux formations en 2021.

Figure 9. Nombre de juridictions soutenues en 2021, par région





Étude de cas | PROGRAMME D'APPUI À LA TRANSITION FISCALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ce programme est un projet financé par l'Union européenne qui vise à soutenir la mise en œuvre de programmes de transition fiscale en Afrique de l'Ouest, suite à la mise en œuvre de politiques régionales de libéralisation du commerce. En particulier, le programme vise à atteindre spécifiquement trois résultats :

1. élargir l'assiette fiscale pour augmenter le niveau des recettes fiscales nationales.
2. renforcer la coordination et la capacité institutionnelle des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de transition budgétaire.
3. renforcer le plaidoyer et l'analyse de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire et promouvoir le débat public sur la fiscalité intérieure.

Depuis septembre 2020, le Secrétariat du Forum mondial a travaillé en étroite collaboration avec les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, leurs États membres et la Mauritanie pour renforcer la transparence et l'ER à des fins fiscales. En particulier, une assistance technique a été fournie à :

- la Commission de la CEDEAO afin (i) d'assurer la conformité de son instrument régional d'assistance administrative mutuelle avec les normes internationales, en tenant compte du contexte régional, (ii) de rendre l'instrument opérationnel avec des formulaires et des listes de contrôle pour faciliter les échanges entre les autorités compétentes, et (iii) de le promouvoir au niveau régional
- les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la préparation d'une législation modèle pour la mise en œuvre de l'EAR qui peut être diffusée à leurs États membres dans le cadre d'une stratégie de coordination régionale.
- les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la préparation de projets d'instruments régionaux visant à garantir la disponibilité et l'accès aux renseignements sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques.

Sept réunions techniques avec des représentants des Commissions, des États membres et de la Mauritanie ont été organisées depuis 2020.

En outre, plus de 70 contrôleurs fiscaux et agents de l'unité d'ER des États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA et de la Mauritanie ont été formés lors de deux événements visant à renforcer l'utilisation efficace du mécanisme d'ER dans la région. Ces formations étaient axées sur le lien entre l'enquête fiscale nationale, le cadre de collecte d'informations et l'infrastructure internationale pour l'ER.

Sept réunions techniques avec des représentants des Commissions, des États membres et de la Mauritanie ont été organisées depuis 2020.

ENCADRÉ 8. Programmes d'accompagnement du Forum mondial (40)

Algérie, Arménie, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Équateur, Eswatini, Groenland, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, îles Féroé, Jordanie, Koweït, Liban, Madagascar, Maldives, Mali, Moldova, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Oman, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Rwanda, Serbie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Viet Nam.

2. Renforcement des capacités en 2021

Adhésion à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale

Le Forum mondial continue de promouvoir la MAAC comme un aspect central de la coopération multilatérale en matière de transparence fiscale et d'ER. L'assistance à la signature et/ou à la ratification de la MAAC a commencé ou s'est poursuivie en 2021 avec 21 juridictions, avec les résultats suivants :

- Les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Rwanda ont signé la MAAC.
- Le Botswana, l'Eswatini, la Jordanie, le Libéria, les Maldives, la Namibie, le Paraguay et la Thaïlande ont déposé leur instrument de ratification.
- Le Honduras a demandé une invitation à rejoindre la MAAC.

“ *En tant que petite juridiction, les Maldives voient les avantages de l'adhésion à la MAAC, dont le plus évident est la mise en place d'un réseau complet et conséquent d'échange de renseignements à des fins fiscales sans avoir à consacrer des ressources à des négociations bilatérales. Ayant rejoint la MAAC, nous sommes maintenant très optimistes quant au fait que la capacité d'obtenir des renseignements de nos partenaires de la MAAC renforcera nos efforts de lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale aggressive. Cela garantira la mobilisation des ressources nationales pour répondre à nos besoins urgents face à la pandémie et au changement climatique - deux phénomènes qui nous affectent considérablement.* **”**



M. Fathuhulla Jameel, Commissaire général des impôts, Autorité fiscale des Maldives

Assistance technique sur la mise en œuvre des normes d'ER

Le travail d'assistance technique a donné des résultats, avec 21 pays qui ont adopté des législations et des règlements pour mettre en œuvre les normes d'ER. En outre, des améliorations concernant la disponibilité et l'accès au bénéficiaire effectif ont été apportées dans au moins 14 pays.

Assistance sur la mise en œuvre de la norme d'ERD

Le Secrétariat du Forum mondial a été mobilisé pour aider les juridictions à assurer la disponibilité, l'accès et l'échange transfrontalier sur demande de renseignements sur la propriété, la comptabilité et les opérations bancaires. Une assistance à distance continue d'être fournie sur le cadre juridique de l'ERD et sa mise en œuvre dans la pratique, en mettant l'accent sur la transparence des informations sur le bénéficiaire effectif. La demande d'assistance a été principalement motivée par la préparation des examens par les pairs de l'ERD, la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'examen par les pairs et la préparation des demandes d'exams supplémentaires.

En 2021, 43 juridictions ont reçu une assistance technique sur l'ERD :

- Une assistance en matière de cadre juridique a été fournie à 41 juridictions afin de garantir que les informations pertinentes sont disponibles dans la juridiction et que l'autorité compétente dispose de pouvoirs suffisants pour accéder à ces informations. Elle comprenait la rédaction d'un rapport d'assistance technique et l'examen de projets de loi.
- Une assistance a été fournie à 11 juridictions sur la mise en œuvre pratique de leur cadre juridique national. Des conseils sont fournis sur les informations statistiques à préparer pour l'examen de l'ERD, sur le cadre de suivi et de supervision pour assurer la disponibilité des informations pertinentes et sur l'efficacité des procédures et des pouvoirs employés par les autorités compétentes pour accéder aux informations.



Dominique

Étude de cas | DOMINIQUE

- Réformes significatives des cadres juridiques de l'ERD et de l'EAR suite à un plan d'action et à une assistance technique.
- Membre du Forum mondial depuis 2009

En 2016, la Dominique s'est vu attribuer la note « Partiellement conforme » lors du premier cycle d'examen par les pairs en matière d'ERD, avec une recommandation générale ciblant le développement les processus organisationnels requis pour les demandes d'ER. Après avoir demandé une procédure de révision par le biais d'un processus accéléré, la Dominique a reçu une note provisoire améliorée de « Largement conforme » en 2017. Le deuxième cycle d'examens par les pairs de l'ERD en 2020 a noté la Dominique comme « Partiellement conforme » par rapport aux termes de référence renforcés de 2016. Les principaux domaines d'amélioration concernaient la disponibilité de renseignements sur le bénéficiaire effectif et des renseignements comptables, ainsi que l'accès à l'information.

En ce qui concerne l'EAR, bien qu'elle se soit engagée à commencer les échanges en 2018, la Dominique a connu un certain nombre de retards qui ont empêché la mise en œuvre effective de la norme d'EAR dans le délai convenu. En outre, en 2020, l'examen par les pairs de l'EAR a révélé que le cadre juridique de la Dominique n'était pas en place.

Avec le soutien du Secrétariat du Forum mondial, un plan d'action d'assistance technique sur mesure a été élaboré début 2021, couvrant la mise en œuvre des normes d'ERD et d'EAR en Dominique. Grâce à ce plan d'action, la Dominique a fait des progrès significatifs en 2021 en alignant son cadre de bénéficiaire effectif sur la norme d'ERD et en mettant en œuvre un mécanisme de surveillance des sociétés dissoutes. Ces progrès ont conduit à l'approbation d'une réévaluation de la Dominique, qui devrait être lancée en 2022.

La Dominique a également remédié aux déficiences identifiées dans son cadre juridique d'EAR, qui a été réévalué comme étant « En place » par l'examen par les pairs de l'EAR de 2021. La Dominique a également commencé à échanger selon la norme d'EAR en septembre 2021.

- Un soutien à la mise en œuvre des exigences en matière de bénéficiaire effectif a été fourni à 27 juridictions. Cela comprend une assistance en matière de législation, notamment en ce qui concerne les amendements à la législation anti-blanchiment et la mise en place de registres de bénéficiaire effectif, ainsi que la mise en œuvre d'un cadre de suivi et de surveillance.
- Des conseils sur l'organisation et le fonctionnement des unités d'ER ont été fournis à 10 juridictions. L'assistance comprend la mise en place d'unités d'ER, la rédaction de manuels et de procédures d'ER et la mise en œuvre d'un processus de suivi.

Assistance à la mise en œuvre de la norme d'EAR

L'expertise du Secrétariat a été mise à disposition pour aider les juridictions à mettre en œuvre le cadre juridique international et national nécessaire à la mise en œuvre de l'EAR, ainsi que les exigences de confidentialité et de GSI.

La Dominique a fait des progrès significatifs en 2021 en alignant son cadre de bénéficiaire effectif sur la norme d'ERD.

2. Renforcement des capacités en 2021

Au total, 34 juridictions ont bénéficié de l'assistance d'EAR en 2021, avec 20 pays bénéficiant d'une assistance législative et 24 pays aidés pour leur cadre de confidentialité et de protection des données, y compris la GSI.

Les membres ont fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme d'EAR avec l'Albanie, l'Équateur, le Kazakhstan et le Nigéria qui ont passé avec succès leur évaluation de confidentialité pour les échanges réciproques. En outre, sur les 29 pays en développement dont le cadre juridique a fait l'objet d'un examen par les pairs à ce jour, 17 ont vu leur cadre juridique déterminé comme étant « En place » et 9 « En place mais nécessitant des améliorations ».

Le Forum mondial soutient également les membres dans la signature et l'activation de la NCD-AMAC. En 2021, dix juridictions¹¹ ont reçu une assistance dans ce domaine. En conséquence, l'Équateur, le Kazakhstan et le Pérou ont signé et activé le NCD-AMAC, et le Kenya, les Maldives et la Moldova l'ont signé.

En conséquence, la Dominique, l'Équateur et le Kazakhstan ont commencé leurs premiers échanges d'EAR en 2021, et le Nigéria et l'Albanie leurs premiers échanges réciproques.

Lors de la réunion plénière du Forum mondial 2021, le Secrétariat a lancé sa nouvelle stratégie visant à favoriser la mise en œuvre de la norme d'EAR par les pays en développement.¹² La stratégie est centrée sur un programme complet de renforcement des capacités qui couvre tous les éléments essentiels à la mise en œuvre de la norme (voir Encadré 9).

“ *Grâce aux outils de renforcement des capacités avancés fournis par le Forum mondial, la Moldova est en train de mettre en place la législation nationale sur l'EAR et d'élaborer des mécanismes de gestion de la sécurité de l'information afin de garantir la confidentialité et la protection des informations échangées. Je suis convaincu qu'en mettant en œuvre la norme d'EAR avec les premiers échanges à partir de 2023, la Moldova renforcera de manière significative ses fonctions de contrôle fiscal, générera des revenus supplémentaires indispensables et augmentera le niveau de confiance du public dans notre système fiscal.* **”**

M. Dumitru Budianschi, Ministre des Finances, Moldova



Projets pilotes de l'EAR

Les projets pilotes pour la mise en place de l'EAR ont donné des résultats fructueux depuis leur lancement en 2014.¹³ En plus de bénéficier directement aux pays impliqués dans le programme, les leçons tirées des projets pilotes continuent d'informer et d'améliorer l'approche de l'assistance technique pour l'EAR.

L'Albanie est le dernier pays à effectuer des échanges réciproques dans le cadre de la norme d'EAR après un projet pilote réussi en partenariat avec l'Italie. L'Albanie a reçu une assistance juridique et pratique de l'Agence du revenu italienne et du Forum mondial et a commencé les échanges en décembre 2020, en avance sur son engagement initial de 2021. En 2021, l'Albanie a procédé à des échanges sur une base de réciprocité.

Les partenariats en cours se poursuivent entre la France et le Maroc, le Royaume-Uni et l'Égypte, l'Australie et les Philippines, l'Allemagne et la Géorgie, et la Suisse et la Tunisie.

11. Albanie, Géorgie, Jamaïque, Kazakhstan, Maldives, Moldavie, Monténégro, Ouganda, Thaïlande et Ukraine.

12. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement – Stratégie 2021* : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/strategie-ear-pays-en-developpement.pdf.

13. Trois projets pilotes (Colombie et Espagne ; Pakistan et Royaume-Uni ; Albanie et Italie) ont abouti à des conclusions positives : la Colombie a commencé les échanges selon la norme d'EAR en 2017, le Pakistan en 2018 et l'Albanie en 2020.

ENCADRÉ 9. Stratégie 2021 sur la mise en œuvre de l'EAR

Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement

La stratégie 2021 vise à réaliser le potentiel de l'EAR dans les pays en développement par une approche soutenue du renforcement des capacités et de l'assistance technique. La stratégie se concentre sur le développement des connaissances des décideurs et des experts de l'administration fiscale sur les exigences de mise en œuvre de la norme d'EAR par le biais de nouveaux outils et d'initiatives de sensibilisation continues afin de garantir que la juridiction aidée soit un acteur informé dans son programme de renforcement des capacités.

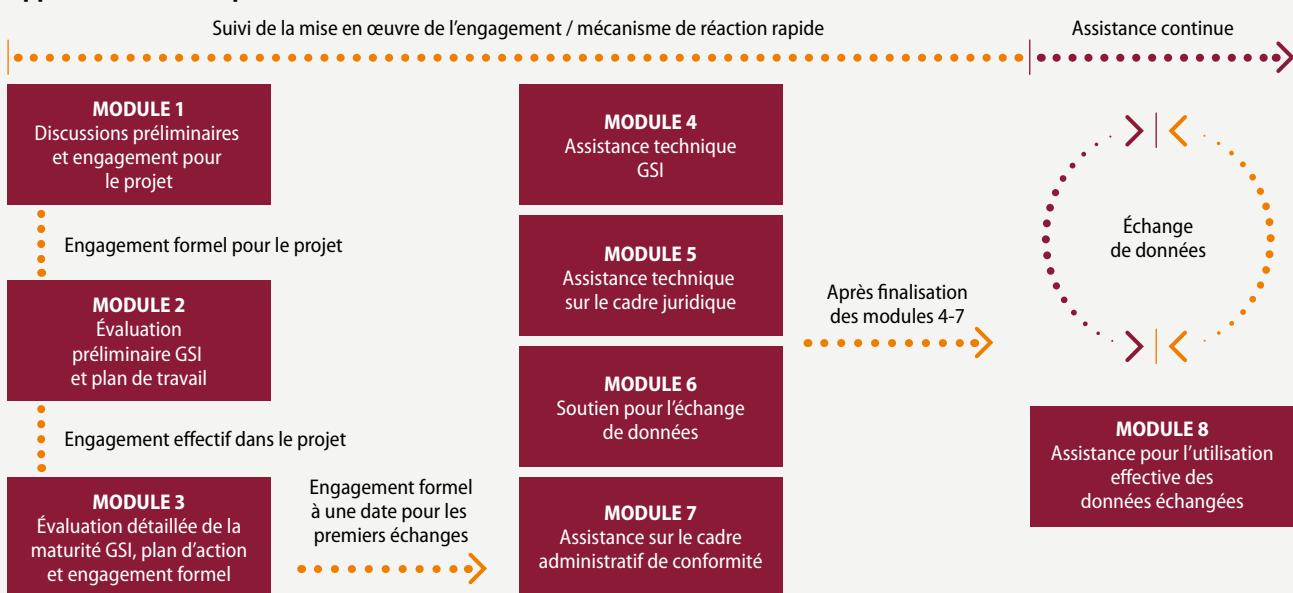
La stratégie est basée sur une approche modulaire qui divise les programmes d'assistance technique en plusieurs modules cohérents et logiques, avec des objectifs spécifiques à atteindre pour passer d'un module à l'autre. Conformément à la stratégie de renforcement des capacités présentée en 2020 par le Forum mondial, l'approche modulaire est mise en œuvre pour garantir une meilleure allocation des ressources et un meilleur suivi. L'approche modulaire prévoit un soutien technique complet pour une mise en œuvre réussie et comprend les sujets suivants :

- activités de sensibilisation
- conception d'une stratégie de mise en œuvre
- mise en place d'un programme de divulgation volontaire
- mise en œuvre d'un cadre approprié de confidentialité et de protection des données
- mise en place du cadre juridique national et international
- soutien à la mise en place des exigences informatiques
- conception et mise en œuvre d'un cadre de conformité administrative
- assistance sur l'utilisation efficace des données échangées.

La stratégie est basée sur une approche modulaire qui divise les programmes d'assistance technique en plusieurs modules cohérents et logiques, avec des objectifs spécifiques à atteindre pour passer d'un module à l'autre.

La nouvelle stratégie permettra au Secrétariat du Forum mondial de continuer à fournir son expertise et son savoir-faire uniques pour libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement.

Approche modulaire pour la mise en œuvre de l'EAR-NCD



Les modules 1-3 sont successifs

Les modules 4-7 peuvent être initiés simultanément ou consécutivement, et dans l'ordre pertinent, selon les circonstances de la juridiction



Albanie

Étude de cas | ALBANIE

- **Membre du Forum mondial depuis 2012**
- **L'engagement d'EAR a été réalisé avec succès grâce à un projet pilote entre l'Albanie, l'Italie et le Secrétariat du Forum mondial.**

En octobre 2014, l'Albanie s'est engagée à mettre en œuvre la norme d'EAR d'ici 2018 et a signé le NCD-AMAC. Un projet pilote a été convenu au niveau ministériel entre l'Albanie et l'Italie en coordination avec le Secrétariat du Forum mondial pour soutenir l'Albanie dans son parcours d'EAR.

La feuille de route initiale établie par les partenaires pour mettre en œuvre la norme d'ici 2018 était ambitieuse mais s'est avérée irréaliste au vu des circonstances spécifiques à l'Albanie, notamment la réorganisation du ministère des Finances et du département général des impôts. En consultation avec ses partenaires du projet pilote, l'Albanie a demandé en 2016 un report de sa date d'échange initiale à 2020. Une nouvelle feuille de route s'est avérée fructueuse, car l'assistance s'est intensifiée et des progrès importants ont été réalisés grâce au soutien à distance et aux visites sur place.

En raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 et des actions en cours, l'Albanie a reporté à 2021 la date de ses premiers échanges, tout en s'efforçant de respecter l'échéance de 2020. Grâce à l'intensification de l'assistance technique, à l'engagement de l'Italie dans le projet et aux progrès remarquables de l'Albanie, elle a respecté son précédent délai et a pu procéder à des échanges en décembre 2020.

Bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans la mise en œuvre d'un cadre approprié de confidentialité et de GSI, des améliorations supplémentaires étaient nécessaires pour recevoir les données d'EAR. Guidée par le Secrétariat, l'Albanie a satisfait avec succès aux exigences en septembre 2021 et échange désormais des informations avec ses partenaires sur une base de réciprocité. Une assistance continuera d'être fournie pour aider l'Albanie à utiliser efficacement les données qu'elle reçoit des partenaires de l'EAR pour mobiliser les recettes intérieures.

En octobre 2014, l'Albanie s'est engagée à mettre en œuvre la norme d'EAR d'ici 2018 et a signé le NCD-AMAC.

Assistance à la gestion de la sécurité de l'information

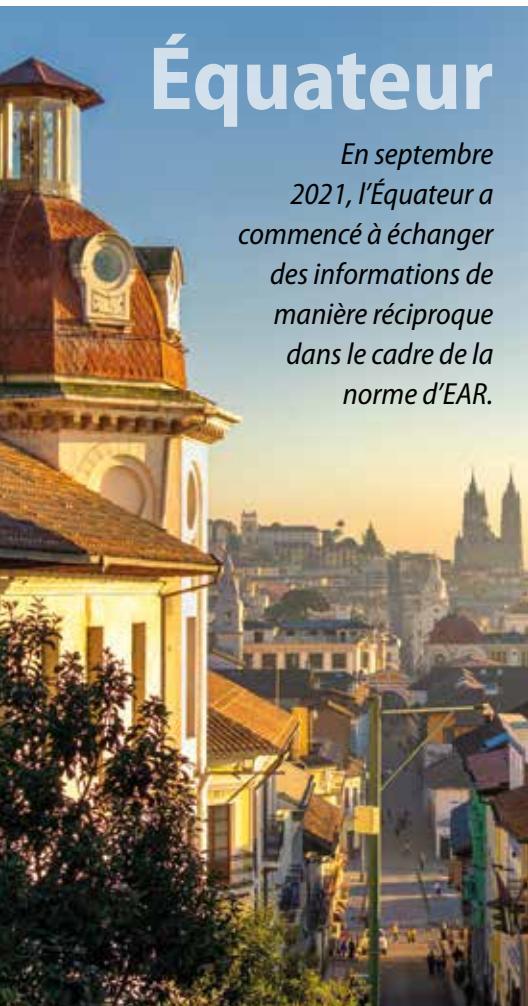
La demande d'assistance en matière de GSI continue de croître avec les pays en développement qui explorent leur participation à l'EAR ou qui s'efforcent de répondre aux exigences de confidentialité de l'EAR du Forum mondial et du Cadre inclusif sur l'érosion de la base et le transfert de bénéfices. Le Secrétariat du Forum mondial continue à s'engager avec les juridictions et à développer de nouveaux outils pour mieux répondre à cette demande. Une assistance en matière d'EAR est fournie à 24 juridictions.

La boîte à outils sur la GSI développée par le Secrétariat propose une approche étape par étape pour la fourniture d'une assistance technique aux juridictions, d'abord par le biais d'un plan de travail structuré, suivi d'une évaluation de la maturité avec des recommandations détaillées pour des améliorations et un rapport final avec une invitation à lancer l'évaluation de la confidentialité et de la protection des données.

Les activités sont soutenues par la Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'informations¹⁴ et les outils développés en 2021, notamment :

- un modèle de politique globale de sécurité de l'information
- un modèle de politique d'accès à distance
- Termes de référence pour un responsable de la sécurité de l'information
- un modèle de politique « Bring Your Own Device » (Apportez votre propre appareil)
- un guide sur la conception et le développement du portail d'EAR.

En outre, le Secrétariat a lancé, lors de la réunion plénière du Forum mondial 2021, le réseau des responsables de la sécurité de l'information. Ce réseau offre une plateforme permettant aux membres du Forum mondial de partager les meilleures pratiques et les expériences entre les juridictions, créant ainsi une communauté dont le but ultime est d'améliorer les cadres de confidentialité et de protection des données. Le réseau rassemble en un seul lieu virtuel de multiples ressources, notamment des forums de discussion sur des sujets spécifiques et des documents pertinents sur la GSI. En décembre 2021, la première réunion « ISM Network Live Hour » s'est tenue avec 57 participants de 33 pays discutant de la gestion des vulnérabilités.



Équateur

En septembre 2021, l'Équateur a commencé à échanger des informations de manière réciproque dans le cadre de la norme d'EAR.

Étude de cas | ÉQUATEUR

- **Membre du Forum mondial depuis 2017**
- **Membre de la Déclaration de Punta del Este depuis 2018**
- **Programme de travail réussi pour mettre en œuvre l'EAR sur une base réciproque**

Lors de la mission de lancement du programme d'accompagnement de l'Équateur en octobre 2017, les hauts fonctionnaires et les parties prenantes ont exprimé le ferme engagement du pays à respecter les normes internationales en matière de transparence et d'ER et à rejoindre la communauté internationale dans la lutte contre l'évasion fiscale.

Un intérêt particulier a été exprimé pour la mise en œuvre de l'EAR, l'Équateur s'étant rapidement engagé à lancer son premier échange de renseignements d'ici septembre 2021.

Le Forum mondial, conjointement avec le GBM, a mené des missions d'analyse des lacunes axées sur les dispositifs de GSI du Service des impôts de l'Équateur (SRI), et a soutenu le SRI dans son ambitieux programme de travail visant à satisfaire aux normes d'EAR dans les délais impartis.

Le SRI de l'Équateur a procédé à d'importantes transformations de son dispositif de GSI, notamment par l'adoption de diverses politiques de sécurité, couvrant les aspects d'infrastructure physique et technologique et le cadre de sécurité des données, entre autres questions centrales.

Grâce aux substantiels entrepris depuis 2017, l'Équateur a passé avec succès son évaluation de confidentialité préalable à l'échange et a vu ses relations d'échange réciproque dans le cadre de l'NCD-AMAC et de l'AMAC sur l'échange des déclarations pays par pays activées en août 2021. En septembre 2021, l'Équateur a commencé à échanger des informations de manière réciproque dans le cadre de la norme d'EAR.

14. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), *Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information* : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/confidentiality-ism-toolkit_fr.pdf.

2. Renforcement des capacités en 2021

UTILISATION EFFICACE DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

En 2021, le Forum mondial a continué à s'appuyer sur ces pratiques, et a lancé un nouveau programme pilote avec le programme Former le formateur (*Train the Trainer*).

Former le formateur

Sous l'égide de l'Initiative Afrique, le Forum mondial a lancé en avril 2021 un nouveau programme-phare, le programme Former le formateur. En formant des fonctionnaires des administrations fiscales nationales à travers l'Afrique, le programme vise à créer et à soutenir un réseau de formateurs hautement qualifiés qui adapteront aux spécificités locales et déployeront efficacement les connaissances et les compétences acquises au niveau national, créant ainsi une capacité durable au sein des administrations fiscales africaines.

Conçu pour aider les juridictions participantes à dispenser une formation locale sur l'ER aux contrôleurs et enquêteurs fiscaux, le projet vise à renforcer la capacité des administrations nationales à utiliser efficacement les instruments d'ER dans leur travail quotidien.

Le programme comprenait plusieurs étapes visant à fournir un soutien continu aux formateurs :

- une formation initiale
- des supports de formation plus adaptés¹⁵
- une session de mise en pratique
- un soutien dans la préparation et pendant les premières formations locales

Afin de maintenir le réseau, de partager l'expérience et d'apporter un soutien continu aux participants, une communauté en ligne dédiée sera créée et des réunions régulières seront organisées avec eux.

Le programme pilote a été proposé en 2021 à 34 participants de 17 juridictions africaines, en anglais et en français, et tous les participants se sont engagés à organiser au moins deux sessions de formation pour les administrations fiscales locales en 2021.

Les résultats du programme pilote et les commentaires des participants aideront le Forum mondial à améliorer continuellement le programme, qui sera proposé à d'autres régions en 2022. Les premiers résultats du programme sont encourageants, avec 24 formations locales organisées dans 12 pays et auxquelles ont participé 861 fonctionnaires des impôts en 2021.

Le programme pilote a été proposé en 2021 à 34 participants de 17 juridictions africaines, en anglais et en français, et tous les participants se sont engagés à organiser au moins deux sessions de formation pour les administrations fiscales locales en 2021.



15. Les présentations et études de cas sont adaptées à la situation de chaque juridiction, améliorant ainsi l'impact sur les vérificateurs locaux.

Interview des participants au programme *Former le formateur de 2021*

Mme Ivey Githaiga-Odundo,
Unité d'échange de renseignements et
d'engagement des parties prenantes –
Administration fiscale du Kenya
– 162 fonctionnaires formés en 2021



M. Bèkèyi Essowèdéou Sogouyou,
Chef de l'unité de droit international –
Direction de la législation et du contentieux
fiscal – Office des recettes du Togo
– 82 fonctionnaires formés en 2021



Pourquoi avez-vous décidé de participer au programme de formation des formateurs ?

La cheffe de l'autorité compétente m'a proposé de participer au programme. Elle a déclaré avoir vu mon potentiel à transmettre des connaissances à mes collègues vérificateurs et m'a proposé de participer au programme. Mon expérience antérieure en tant que vérificatrice pendant environ sept ans au sein du département des impôts nationaux avant de rejoindre le bureau de l'autorité compétente a également été un facteur important.

Participer au programme de formation des formateurs a été une occasion unique de renforcer mes capacités sur les principes fondamentaux et les aspects techniques de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales, ainsi que sur les méthodes modernes de formation des adultes professionnels. J'ai été très heureux que l'Office des Recettes du Togo ait accepté ma candidature pour le programme.

Au-delà de l'acquisition de nouvelles connaissances, ma s'est accrue surtout avec l'idée de faire partie d'un vaste réseau de formateurs africains de haut niveau, en tant que participant de la première cohorte du programme pilote.

Quelle a été votre expérience du programme pilote 2021, en tant que formateur ?

Le programme m'a permis d'acquérir les connaissances et la confiance nécessaires pour animer des sessions de formation, si bien que je me considère désormais comme une experte dans ce domaine.

J'ai amélioré mes compétences en matière d'enseignement et de formation et acquis une vaste expérience en tant que formatrice grâce aux formations proposées par le Forum mondial dans le cadre de ce programme.

Les sessions de formation locales étaient initialement un peu difficiles en raison des limites d'une formation virtuelle. Cependant, après l'adaptation initiale, la formation a fourni un bon niveau d'interaction et d'engagement. Nous espérons que les formations en personne ou hybrides pourront reprendre, en particulier pour les domaines pratiques du programme tels que la rédaction des demandes d'ER.

En tant que formateur, le programme pilote m'a permis d'expérimenter les outils nécessaires à l'élaboration et à la planification d'un programme de formation (y compris la préparation d'un ordre du jour et des termes de référence), ainsi que la préparation de modules et de supports de formation par le biais de diapositives et d'autres supports.

Grâce à la nature pratique du programme, mes compétences se sont sensiblement améliorées en termes d'animation de sessions de formation, notamment en me familiarisant avec les nouveaux outils et matériels de formation virtuelle, y compris les techniques de modération des débats et des discussions qui suivent les présentations, ainsi que la logistique autour des sessions de formation, y compris la gestion du temps dans le chronogramme des sessions.

Quelles sont les prochaines étapes prévues dans votre pays pour continuer à étendre les connaissances sur l'échange de renseignements des vérificateurs ?

Le Kenya a l'intention de continuer à organiser des sessions de formation sur l'ER pour le personnel concerné de l'administration fiscale. Un plan de formation a été préparé qui prévoit un événement de formation majeur chaque trimestre de l'année pour environ 50 participants, complété par des sessions de sensibilisation à l'ER sur une base mensuelle pour les gestionnaires, les vérificateurs et les enquêteurs.

Pour la promotion des connaissances sur l'ER au Togo, nous avons lancé un programme pour l'organisation de trois sessions de formation locales avant la fin de 2021, au profit de l'ensemble du personnel de l'administration fiscale impliqué dans la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale. Le programme ne se limite pas à la sensibilisation et au renforcement des capacités des vérificateurs relevant de la

Direction des grandes et moyennes entreprises et des directions régionales, mais vise également à fournir des connaissances aux agents chargés des enquêtes fiscales, de l'échange de renseignements et de la législation fiscale.

2. Renforcement des capacités en 2021

Formations virtuelles

Les formations sont au cœur des stratégies de renforcement des capacités, en renforçant les capacités des autorités compétentes et des vérificateurs afin qu'ils puissent faire le meilleur usage des normes de transparence pour assurer la mobilisation des recettes nationales.

Sur la base des enseignements tirés des formations virtuelles et des commentaires reçus des participants au cours des deux dernières années, le Forum mondial s'efforce continuellement d'améliorer son offre de formations. Le cadre des activités est conçu pour assurer un équilibre entre les sessions générales qui examinent un certain nombre de sujets et les événements spécialisés qui se concentrent sur les particularités de sujets complexes. Cette structure a été développée en réponse aux différentes préférences et demandes exprimées par les fonctionnaires participant aux sessions de formation du Forum mondial.

Conformément à cette approche mixte, le Forum mondial a continué à organiser des formations générales afin de permettre une large participation, mais a également développé des événements plus ciblés sur des sujets présentant un intérêt particulier pour les pays membres, notamment :

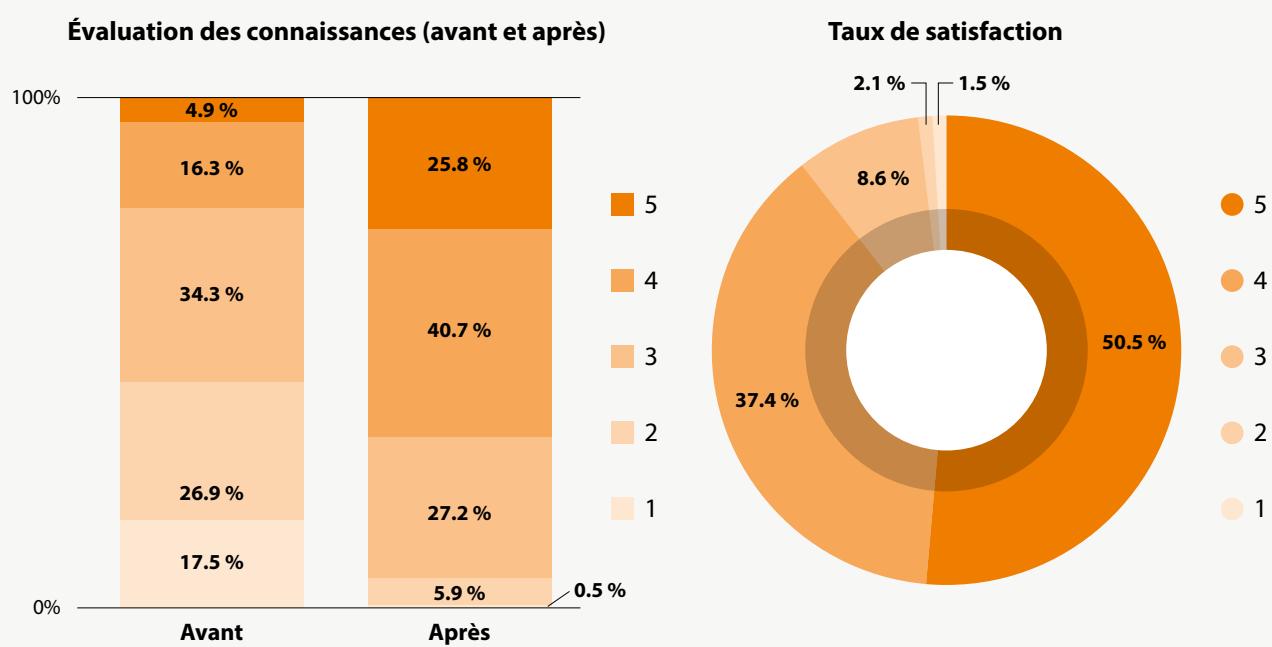
- Un atelier sur le concept de pertinence vraisemblable, où 149 fonctionnaires de 81 juridictions ont discuté et échangé les meilleures pratiques sur ce concept central pour l'ER.
- Un atelier sur la mise en place et le fonctionnement d'unités d'échange de renseignements, au cours duquel 165 participants de 30 juridictions ont partagé leurs connaissances, expériences et exemples sur l'organisation des fonctions des autorités compétentes.
- Un atelier sur l'utilisation efficace des données de l'EAR, au cours duquel 625 fonctionnaires de 89 juridictions ont discuté des aspects importants du traitement des données, de l'appariement des données et de l'analyse des données dans le contexte de l'EAR.
- Un atelier sur le processus d'examen de l'efficacité de l'EAR, où plus de 420 participants de 84 juridictions ont discuté de la supervision efficace, de la conformité et de l'application des obligations de diligence raisonnable et de déclaration par les institutions financières.

En 2021, près de 6 000 fonctionnaires ont participé à 32 formations et ateliers virtuels proposés par le Forum mondial, notamment 12 formations sur l'ERD (y compris des séminaires sur le bénéficiaire effectif), 9 séminaires sur l'EAR et 6 séminaires « Dernier Kilomètre ». Les participants ont généralement été très positifs sur l'expérience de formation ; cependant, ils ont également indiqué certains problèmes ou limitations tels que la connectivité, le décalage horaire, la difficulté de créer un réseau avec les autres participants et une interaction moins personnelle avec les formateurs. Sur la base des réactions positives des participants aux événements virtuels (note de 4.4 sur 5), le Forum mondial a l'intention de continuer à proposer des formations virtuelles à ses membres, même après la levée des restrictions sur les voyages internationaux, en complément de ses événements en personne (voir Figure 10).

Assurer l'équilibre entre les sexes

Le Secrétariat du Forum mondial assume avec enthousiasme la responsabilité qui lui incombe d'œuvrer à la réduction des inégalités sociales et économiques entre hommes et femmes - en particulier à la lumière de l'impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur les disparités préexistantes. Le Forum mondial peut jouer un rôle important dans ce domaine en encourageant l'égalité entre les sexes dans ses activités et une participation accrue des femmes aux postes de direction des administrations fiscales nationales et des initiatives multilatérales.

Figure 10. Taux de satisfaction et niveau de connaissances



En 2021, 51 % des participants aux activités de formation et aux séminaires étaient des femmes. Le pourcentage de femmes était supérieur à celui des hommes dans toutes les régions, sauf en Afrique (voir Tableau 1). Toutefois, l'écart entre les sexes en Afrique s'est réduit en 2021 avec 40 % de participation de femmes contre 34 % en 2020. Ce progrès est la conséquence des mesures prises par le Secrétariat pour encourager et promouvoir la participation des femmes à ses activités.

Tableau 1. Participation des femmes aux événements de formation en 2021

Région	Taux de participation des femmes
Afrique	40%
Asie/Pacifique	54%
Europe et Moyen-Orient	63%
Amérique latine et Caraïbes	63%
Événements mondiaux	56%
Moyenne	51%

Le Secrétariat du Forum mondial assume avec enthousiasme la responsabilité qui lui incombe d'œuvrer à la réduction des inégalités sociales et économiques entre hommes et femmes.

2. Renforcement des capacités en 2021

ENCADRÉ 10. Women Leaders in Tax Transparency

Le programme « Women Leaders in Tax Transparency » est une initiative phare du Secrétariat du Forum mondial pour la promotion du leadership féminin en matière de transparence fiscale et d'ER. Le programme vise à créer un réseau de femmes fonctionnaires qui défendent la transparence fiscale dans les administrations des pays en développement membres du Forum mondial. Grâce au développement des compétences techniques et à la promotion du leadership féminin, cette Initiative favorisera une plus grande représentation des femmes lors des événements internationaux dans ce domaine et la diversité des points de vue dans les sphères de décision.

Le programme pilote de 2022 comprendra 15 participantes issues de pays en développement membres du Forum mondial. Sur une période de neuf mois, le programme couvrira une variété de sujets allant des compétences de leadership aux connaissances techniques sur la transparence fiscale, notamment :

- concepts clés et mise en œuvre efficace des normes de transparence fiscale
- utilisation des outils d'ER, aspects pratiques de l'ER, y compris l'organisation, la confidentialité, le rôle des contrôleurs fiscaux et des tiers
- transfert des connaissances et des compétences de l'ER pour moderniser et normaliser les processus de mobilisation des recettes
- session de mentorat avec des femmes leaders travaillant dans les administrations fiscales
- formation au leadership.

L'édition 2022 sera placée sous le patronage de **Grace Perez-Navarro**, Cheffe adjoint du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE.

“ Je suis très fière d'être la marraine de cette première édition du programme Women leaders in tax transparency. La lutte pour l'inclusion et l'égalité des sexes est l'une de mes priorités personnelles à l'OCDE depuis plusieurs années, en se concentrant à la fois sur l'identification des aspects de la politique fiscale qui peuvent avoir un impact sur les femmes, que ce soit par les préjugés implicites ou explicites, et sur la manière dont nous pouvons soutenir les femmes dans leur développement professionnel. Ce programme passionnant contribuera à faire avancer cette cause en donnant aux femmes les moyens de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la transparence fiscale au sein de leur administration fiscale nationale ou de leur ministère. ”



Les invitations aux sessions de formation et aux ateliers demandent aux pays membres de désigner des candidats des deux sexes afin de promouvoir le développement technique des femmes fonctionnaires dans les administrations. Le Secrétariat continuera à surveiller les données relatives à la participation à ses événements et à promouvoir un meilleur équilibre entre les sexes.

Dans la poursuite d'efforts plus larges visant à améliorer l'équilibre entre les sexes dans les administrations fiscales, les événements internationaux et les sphères de décision, le Forum mondial a lancé, lors de sa plénière de 2021, le programme Women Leaders in Tax Transparency (voir Encadré 10).¹⁶

16. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *Women Leaders in Tax Transparency, Building a network of women officials championing tax transparency in their tax administrations - Pilot Programme 2022*, (uniquement disponible en anglais) : www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/women-leaders-in-tax-transparency.htm.

Cours d'apprentissage en ligne

Depuis 2019, l'apprentissage en ligne est devenu une partie intégrante des activités de renforcement des capacités du Secrétariat.¹⁷ Suite au succès des cours lancés les deux dernières années, les cours sur le bénéficiaire effectif (produits conjointement avec la ADB) et l'ERD ont été mis à disposition en français et en espagnol en 2021. Près de 1 800 fonctionnaires supplémentaires ont suivi les cours d'apprentissage en ligne. Un nouveau cours d'apprentissage en ligne sur l'EAR conçu pour aider les juridictions à mettre en œuvre efficacement la norme d'EAR, devrait être publié début 2022.

En outre, pour soutenir la mise en œuvre d'un cadre de la GSI satisfaisant et compléter la boîte à outils correspondant, deux cours d'apprentissage en ligne ont été publiés fin 2021, afin d'analyser les exigences fondamentales d'un cadre de GSI approprié. Une formation spécifique sur la GSI a également été développée, avec des premiers pilotes en 2021 avant un cours d'apprentissage en ligne en 2022. Des modules supplémentaires sur des sujets spécifiques liés à la mise en œuvre du cadre de la GSI devraient également être publiés en 2022.

Boîtes à outils

Après la publication réussie de multiples boîtes à outils en 2019 et 2020 par le Secrétariat du Forum mondial et les organisations partenaires, trois nouvelles boîtes à outils ont été lancées en 2021 :

- un *Modèle de manuel sur l'échange de renseignements à des fins fiscales*, en partenariat avec le GBM et la BAD, source de conseils et de modèles pour la mise en œuvre des procédures pertinentes pour toutes les formes d'ER et reflète les améliorations récentes telles que les demandes groupées.¹⁸
- une boîte à outils intitulée *Building Effective Beneficial Ownership Frameworks - A joint Global Forum and IDB Toolkit* (version française disponible prochainement), élaborée conjointement par le Forum mondial et la BID, pour aider les juridictions à assurer la transparence des renseignements sur le bénéficiaire effectif.¹⁹
- une boîte à outils intitulée *Toolkit for the Implementation of the Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information* (version française disponible prochainement) fournissant des conseils sur tous les aspects de la mise en œuvre de l'EAR aux juridictions intéressées.²⁰

En outre, la boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information est désormais disponible en français et en espagnol.²¹

“ La GIZ se félicite de sa coopération avec le Secrétariat du Forum mondial pour l'élaboration de la boîte à outils pour la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements relatives aux comptes financiers. Cet outil précieux fournit une stratégie de mise en œuvre pratique de la norme et sera très utile aux pays en développement. Sa publication favorise l'adoption de l'échange automatique de renseignements dans le monde entier. ”

M. Günther Taube, Chef du Programme Sectoriel Bonne Gouvernance Financière, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



17. Les cours d'apprentissage en ligne du Forum mondial sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/apprentissage-en-ligne-forum-mondial.htm.

18. Secrétariat du Forum mondial / OCDE, BAD et GBM (2021), *Modèle de manuel sur l'échange de renseignements à des fins fiscales* : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EoI-manual_fr.pdf.

19. Secrétariat du Forum mondial / OCDE et BID (2021), *Building Effective Beneficial Ownership Frameworks - A joint Global Forum and IDB Toolkit*, (version française disponible prochainement) : www.oecd.org/tax/transparency/documents/effective-beneficial-ownership-frameworks-toolkit_en.pdf.

20. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2021), *A Toolkit for the Implementation of the Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information*, (version française disponible prochainement) : www.oecd.org/tax/transparency/documents/aeoi-implementation-toolkit_en.pdf.

21. Secrétariat du Forum mondial / OCDE (2020), Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/confidentiality-ism-toolkit_fr.pdf.

3 | Collaboration avec les partenaires et soutien des donateurs

L'ampleur et l'intensité du programme de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial ne sont possibles que grâce au soutien financier des partenaires donateurs, à l'implication des juridictions membres et au solide partenariat établi avec les partenaires techniques.

En 2021, le solide réseau construit par le Forum mondial avec d'autres partenaires de développement a été maintenu par le biais de réunions virtuelles, d'événements conjoints et d'outils de connaissance du développement conçus pour renforcer les synergies aux niveaux mondial et régional au profit de tous les membres. De nombreux pays membres et organisations internationales ou régionales ont également soutenu le travail de renforcement des capacités en proposant des experts ou un soutien technique.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Le programme de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial est principalement financé par des contributions volontaires et des subventions. Nous remercions vivement l'Australie, la France, l'Allemagne,¹ le Japon, la Norvège, le Sénégal,² la Suisse, le Royaume-Uni et l'Union européenne pour leur soutien et leur confiance permanents.



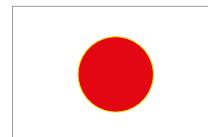
Allemagne



Australie



France



Japon



Norvège



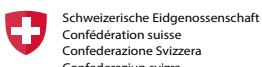
Pays-Bas



Royaume-Uni



Sénégal



Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Suisse



Union européenne

¹ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au nom du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung - BMZ).

² Projet d'appui institutionnel à la mobilisation des ressources et à l'attractivité des investissements piloté par le Ministère des Finances du Sénégal et soutenu par la Banque Africaine de Développement.

3. Collaboration avec les partenaires et soutien des donateurs

Le Secrétariat est également reconnaissant pour le soutien financier supplémentaire reçu de l'Allemagne et des Pays-Bas en décembre 2021. Ce soutien financier est essentiel pour l'assistance à court et à long terme fournie aux pays en développement. Le Secrétariat s'efforce d'améliorer continuellement l'allocation de ses ressources. Le Secrétariat poursuivra ses efforts de collecte de fonds et espère que le soutien financier pour cette activité critique sera renouvelé.

ORGANISATIONS PARTENAIRES

Depuis le lancement de son programme de renforcement des capacités en 2011, le Secrétariat du Forum mondial a établi des partenariats solides avec d'autres partenaires de développement au niveau mondial et régional. En 2021, ces partenaires ont contribué au développement des initiatives régionales, à l'organisation de formations, à la création d'outils de développement des connaissances et de programmes d'assistance technique destinés à soutenir les pays en développement.



Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique



Banque asiatique de développement



Banque interaméricaine de développement



Centre interaméricain des administrations fiscales



Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales



Commission de l'Union africaine



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



Groupe de la Banque mondiale



Groupe d'étude sur l'administration fiscale et la recherche en Asie



Fonds monétaire international



Forum africain de l'administration fiscale



Forum de l'administration fiscale ouest-africaine



Plateforme de partage des connaissances³

3. Le Forum mondial tient à souligner qu'il est heureux d'utiliser la Plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (KSPTA), une ressource mondiale en ligne pour le partage des connaissances et de l'expertise fiscales développée par l'Agence du revenu du Canada, pour aider à gérer les événements d'apprentissage et favoriser la collaboration numérique avec nos membres.

3. Collaboration avec les partenaires et soutien des donateurs

EXPERTISE FOURNIE

De nombreux pays membres contribuent également aux activités de renforcement des capacités. Leur précieuse expertise renforce l'assistance fournie par le Secrétariat. En 2021, ils ont contribué à la mise en œuvre de projets pilotes d'EAR, d'événements de formation (y compris sur l'utilisation efficace des données d'EAR, le cadre de conformité administrative d'EAR et la mise en œuvre d'une unité d'ER fonctionnelle), l'assistance à la collecte transfrontalière des impôts et les initiatives régionales.



Allemagne



Australie



Autriche



Belgique



Cameroun



Canada



Chine



Espagne



États-Unis



Finlande



France



Guernesey



Hong Kong (Chine)



Inde



Indonésie



Italie



Japon



Jersey



Liechtenstein



Malaisie



Maurice



Mexique



Norvège



Nouvelle-Zélande



Ouganda



Royaume-Uni



Russie



Singapour



Suisse

4 | L'avenir

Le solide programme de renforcement des capacités fait partie intégrante du succès du Forum mondial depuis maintenant 10 ans, l'objectif étant de s'assurer que l'ER profite à tous ses membres, en particulier aux pays en développement. Le programme a évolué pour répondre aux besoins des membres dans la mise en œuvre des normes d'ERD et d'EAR. Bien que d'importants progrès aient été réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour que la mission du Forum mondial soit pleinement remplie.

Les initiatives régionales resteront une priorité et un élément clé de la stratégie de renforcement des capacités. La portée de ces initiatives sera élargie avec le lancement officiel de l'Initiative Asie en 2022, qui améliorera les offres de renforcement des capacités dans la région afin de mieux répondre aux besoins locaux.

Pendant la pandémie, le programme de renforcement des capacités a été dynamisé par divers nouveaux outils, qui facilitent l'assistance à travers les canaux numériques. Bien que le format virtuel soit ammené à rester un élément important de l'offre de renforcement des capacités en 2022, le Forum mondial s'efforcera de rétablir une présence sur place dans la mesure du possible.

Les activités de formation resteront un élément central du programme, avec une combinaison d'événements à grande échelle pour fournir des connaissances de base, et d'événements plus ciblés et avancés pour répondre à des besoins spécifiques. Il s'agira notamment de reproduire dans d'autres régions le programme « Former le formateur » après son lancement réussi en Afrique, et de mettre en place le projet pilote « Women Leaders in Tax Transparency » en 2022.

La mise en œuvre de la Stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement va s'accélérer. En effet, de plus en plus de pays en développement sont désormais confiants sur leur capacité à mettre en œuvre efficacement l'EAR et à en bénéficier dans un délai raisonnable avec le soutien du Secrétariat. L'approche modulaire mise en œuvre depuis 2020 sera donc la méthodologie de choix pour garantir des résultats fructueux. Des outils supplémentaires seront développés pour soutenir le travail d'assistance technique, y compris la composante critique sur la GSI.

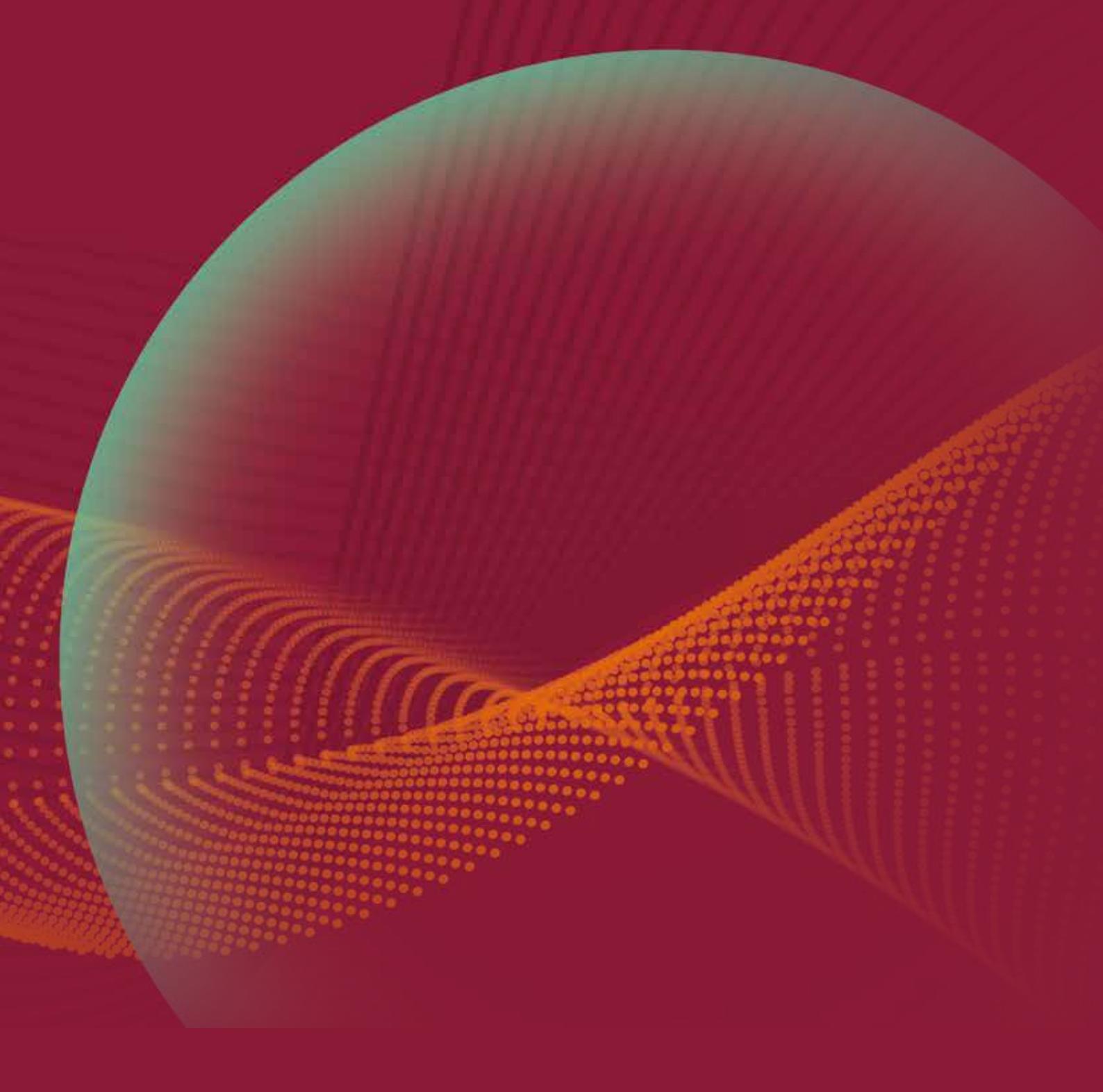
Le renouvellement du soutien financier des donateurs sera également essentiel à la mise en œuvre de cet ambitieux programme de renforcement des capacités. Assurer le financement pour les cinq prochaines années sera donc une priorité de l'année 2022.

Les activités de formation resteront un élément central du programme, avec une combinaison d'événements à grande échelle pour fournir des connaissances de base, et d'événements plus ciblés et avancés pour répondre à des besoins spécifiques.

ANNEXE :

Panorama des activités menées en 2021

Activités	2021
Activités de sensibilisation	
Événements de haut niveau avec les parties prenantes	3
Initiatives régionales en cours	3
Événements relatifs aux initiatives régionales	5
Publication des rapports d'avancement et des rapports stratégiques	4
Participation aux événements régionaux et mondiaux	12
Réunions de haut niveau avec des décideurs et des fonctionnaires de haut niveau	17
Outils de connaissance du développement	
Développement de boîtes à outils, de modèles, d'orientations et d'autres outils	12
Juridictions ayant requis les outils	49
Production de cours d'apprentissage en ligne	10
Fonctionnaires ayant suivi des cours d'apprentissage en ligne	1 793
Formation	
Formations régionales / mondiales	20
Formations nationales	12
Fonctionnaires formés	5 983
Assistance technique	
Juridictions recevant une assistance technique	75
Rapports d'assistance technique	102
Réunions d'assistance technique	312
Réunions des groupes de travail	12
Documents de travail produits	13



© OCDE (2022)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : www.oecd.org/fr/conditionsutilisation.



Pour plus d'informations :

 www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence

 gftaxcooperation@oecd.org

 [@OECDtax | #transparencefiscale](https://twitter.com/OECDtax)

 OECD Tax